

PROFIL DE PAYS

**ÉPREUVE À  
DÉBATTRE**

# PROFIL DE PAYS

## **KENYA**

mars 2015



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# PROFIL DE PAYS

## **KENYA**

mars 2015



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

## Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

### Commandes

Pour commander des exemplaires du Profils de pays - Kenya, veuillez contacter :

### Section de publications

Commission économique pour l'Afrique

B.P. 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2015 Nations Unies

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : mars 2015

ISBN : 978-99944-61-57-8

eISBN : 978-99944-62-57-5

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

### Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

Design de la couverture : Carolina Rodriguez

Mise en page: Yaphet Lijalem

---

# Table des matières

Remerciements	v
Note sur la classification des sources de données	vi
Le Kenya en bref	1
Vue d'ensemble	2
Performance économique	4
Mesurer les processus et dynamiques d'intégration régionale	14
La transformation sociale au Kenya	16
Transformation structurelle thématique	20
Conclusion	30

## Tableaux

1. Notation des données fournies par les institutions internationales	9
2. Objectifs du Millénaire au Kenya (indicateurs sélectionnés)	17

## Figures

1. Croissance du produit intérieur brut réel (taux annuel, en pourcentage)	4
2. Croissance du produit intérieur brut réel sur une base trimestrielle (en pourcentage)	5
3. Parts des secteurs (en pourcentage) et croissance réelle (en pourcentage), 2013	6
4. Contribution to gross value added growth (percentage), 2013	6
5. Inflation (moyenne annuelle) et taux d'intérêt	8
6. Solde de la balance courante (en millions de shillings kényans)	10
7. Exportations nationales, hors réexportations (en millions de shillings kényans)	10
8. Importations directes (en millions de shillings kényans)	11
9. Investissement étranger direct, investissement de portefeuille et autres investissements (en millions de shillings kényans)	13
10. Stocks d'investissements directs étrangers (en millions de dollars), 2013	13
11. Scores (des 14 pays d'Afrique de l'Est) pour certaines dimensions de l'Indice africain d'intégration régionale	15
12. Indice de développement humain	18
13. Espérance de vie à la naissance, dans certains pays	18
14. Taux de natalité et de mortalité bruts	21
15. Fécondité et croissance de la population	22
16. Structure de la population	23
17. Rapports de dépendance	24
18. Population urbaine et rurale	24
19. Principales agglomérations urbaines	25
20. Valeur ajoutée sectorielle (en % du PIB)	25
21. Part de l'agriculture en Afrique de l'Est (en % du PIB)	26
22. Part de l'industrie en Afrique de l'Est (en % du PIB)	27
23. Part des services en Afrique de l'Est (en % du PIB)	28
24. Emploi sectoriel en 2005 (en % du total)	28
25. Types d'emplois (en % du total)	29

## Encadrés

1. Suivi des prévisions	9
2. L'intégration régionale dans la pratique : le projet de corridor nord	12





---

## Remerciements

Le profil de pays du Kenya été établi sous la direction générale d'António Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, et la supervision directe d'Andrew Mold, Chef du Centre de données sous-régional. L'équipe de rédaction, conduite par Pedro Martins, était composée d'Emelang Leteane, Rodgers Mukwaya, Farzana Sharmin et Tim Wilson. Les membres de l'équipe de rédaction tiennent à remercier leurs collègues du Bureau sous-régional pour leur contribution.

Nous souhaitons également saluer le rôle de coordination d'ensemble d'Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et le précieux soutien de Francis Ikome du cabinet du Secrétaire exécutif adjoint.

Nous sommes reconnaissants au Centre africain pour la statistique, à la Division de l'intégration régionale, du commerce et de l'infrastructure, au Centre africain pour les politiques commerciales, à la Division des politiques sociales, au Centre africain pour le genre et le développement et à la Division des politiques macroéconomiques de la CEA pour leur assistance s'agissant des travaux statistiques, des analyses et des commentaires. L'équipe de rédaction a également bénéficié de données fournies par le Bureau national kényan de statistique et d'autres organisations et institutions intergouvernementales et internationales.

Des remerciements spéciaux sont adressés aux participants à la session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est, qui s'est tenue à Antananarivo du 2 au 5 mars 2015; leurs précieuses suggestions et observations nous ont permis d'améliorer la qualité du profil de pays.

Enfin, nous tenons à remercier Jim Ocitti, Directeur de la Division de l'information et de la gestion des connaissances de la CEA, de l'appui fourni à la Section des publications pour l'édition, la traduction, le traitement de texte, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays, et Carolina Rodriguez qui a inspiré la conception de la couverture.



---

## Note sur la classification des sources de données

Les sources des données figurant dans la page récapitulative « le Maroc en bref » et dans le tableau des prévisions, ont été classées comme étant « bonnes » « satisfaisantes » ou « à améliorer ». Elles sont donc indiquées par un code de couleur.

Pour chaque statistique, les sources des données figurant dans la page récapitulative ont été évaluées du point de vue de la transparence et de l'accessibilité. L'évaluation a pris en compte la ponctualité, la reproductibilité, la citation, et la disponibilité des données dans le domaine public. Concernant la ponctualité, nous avons vérifié que les données pour l'année la plus récente, étaient disponibles. Pour évaluer la reproductibilité, nous avons déterminé que des méthodologies étaient disponibles auprès de la source de données et que les métadonnées étaient suffisantes pour permettre aux chercheurs de comprendre comment les statistiques ont été produites. Le critère de la citation a servi à déterminer la clarté de la source de données, qu'elles proviennent des offices nationaux de statistiques ou d'institutions internationales. Finalement, le critère du domaine public a permis de savoir que les données se trouvaient dans une base de données à accès ouvert facilement accessible. Nous avons également présenté un index numérique indiquant la source de chaque statistique.

Le tableau de prévision des données a été classé du point de vue de la transparence et de l'accessibilité des données, ainsi que de la précision des prévisions, pour chaque institution internationale choisie. Les notes prennent en compte la reproductibilité, la ponctualité, l'historique, la source et le format des données, leur disponibilité dans le domaine public et la précision des prévisions.

# Le Kenya en bref

## Généralités

Région	Afrique de l'Est
Langue officielle	Kiswahili, anglais
Monnaie	Shilling kényan
Capitale	Nairobi
Membre des CER suivants :	COMESA, CEN-SAD, CAE, IGAD

## Classements

IDH	147/187 (2013)	17
Indice d'inégalité entre les sexes	122/152 (2013)	17
Index Ibrahim pour la gouvernance africaine	17/52 (2014)	11
Facilité de faire des affaires	136/189 (2015)	8
Perception de la corruption	145/175 (2014)	12

## Indicateurs démographiques clés

Population (en millions d'habitants)	46,7 (2015)	4
Enfants (0-14 ans)	19,5 (2015)	4
Adultes (15-64 ans)	25,9 (2015)	4
Plus de 65 ans	1,3 (2015)	4
Taux de croissance annuel moyen	2,7 (2013)	4
Taux brut de natalité (pour 1 000)	38 (2005-2010)	4
Taux brut de mortalité (pour 1 000)	10 (2005-2010)	4
Indice synthétique de fécondité	4,6 (2012)	4
Espérance de vie à la naissance (en années)	61 (2012)	4

## Éducation et emploi

Taux d'alphabétisation (15-24 ans) (en %)	85,9 (2015)*	13
Taux de scolarisation nette dans le secondaire (en %)	56 (2012)*	13
Filles	55 (2012)*	13
Garçons	56,9 (2012)*	13
Ratio emploi-population (total) (en %)	61,1 (2013)	8
Taux de chômage (en %)	9,2 (2013)	8
Taux de chômage des jeunes (en %)	17,1 (2013)	8
Population en dessous du seuil international de pauvreté (2 dollars/jour) (en %)	19,5 (2005)	8

## Santé

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale	16.4 (2009)	6
Prévalence de la sous-alimentation (en %)	25.8 (2012)	6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	70.7 (2013)	6
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	47.5 (2013)	6
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)	26.3 (2013)	16
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	400 (2013)	8

## Performance économique et inflation

PIB (en milliards de dollars)	55,2 (2013)	1
Taux de croissance réelle du PIB (en %)	5,7 (2013)	1
Inflation – Variation annuelle (en %)	5,7 (2013)	2

## Monnaie et finances

Réserves internationales (en milliards de dollars)	6,6 (2014)	8
Dette extérieure totale (en milliards de dollars)	13,5 (2013)	8

## Finances publiques

Total des recettes et dons (% du PIB)	25,6 (2013)	2
Total des dépenses et des prêts nets (% du PIB)	27,3 (2013)	2
Déficit global (-) / Excédent (+) (% du PIB)	4,7 (2013)	2

## Secteur extérieur

Exportations totales (en milliards de shillings* kényans)	460 (2013)	1
Importations totales (en milliards de shillings kényans)	1 409 (2013)	1
Aide publique au développement nette (en millions de dollars)	3 236 (2013)	8
Flux nets d'IDE (en millions de dollars)	514,4 (2013)	8

## Trois principales productions agricoles

Cane à sucre	5 900 (2013)	3
Maïs	3 391 (2013)	3
Pommes de terre	3 391 (2013)	3

## Trois principales productions minières

Carbonate de sodium (en milliers de tonnes)	449 (2012)	2
Spath-fluor (en milliers de tonnes)	91 (2012)	2
Or (en kilogrammes)	3 643 (2012)	2

## Utilisation des technologies de l'information et de la communication

Taux de pénétration de la téléphonie mobile (en %)	71,9 (2012)	6
Population utilisant l'Internet (en %)	32,1 (2012)	6

## Environnement

Zones forestières (en % des terres)	6,1 (2011)	6
Émissions de CO2 (en milliers de tonnes métriques)	12 427 (2010)	6
(en tonnes métriques par habitant)	0,3 (2010)	6
Consommation d'énergie par habitant (en kg d'équivalent pétrole)	95 (2010)	6

\* Le taux de change moyen en 2013 du dollar en shillings est 86,1.

## Code source des données

- |                                       |                            |                                |  |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| 1. Données nationales officielles.    | 5. OMS                     | 10. CNUCED                     | 15. Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile |
| 2. ASA 2014                           | 6. Division de statistique | 11. Fondation Mo Ibrahim       | 16. UIT  |
| 3. FAO                                | 7. FMI                     | 12. Transparency International | 17. PNUD   |
| 4. Division de la population de l'ONU | 8. Banque mondiale         | 13. UNESCO                     |  |
|                                       | 9. OCDE                    | 14. OIT                        |  |

● Bien    ● Satisfaisant    ● Pourrait mieux faire



## Vue d'ensemble

Le Kenya bénéficie depuis peu d'un retour à la stabilité macroéconomique et politique, et d'une amélioration relative des conditions extérieures. L'économie connaît une croissance encourageante, à un taux moyen de 5,4 % par an entre 2011 et 2013. Cette performance est emmenée en partie par le secteur agricole, bien que d'autres secteurs économiques, en particulier celui des services, contribuent de façon significative au produit intérieur brut (PIB). On est cependant loin de l'objectif de croissance annuelle fixée à 10 % dans la Vision 2030 du pays, et de la moyenne régionale pour la période 2011-2013, estimée à 6,3 %, ce qui est quelque peu surprenant au regard des ressources naturelles et humaines considérables dont dispose le pays. Il y a aussi des débats intenses sur la relative contre-performance du secteur manufacturier et l'absence de transformation structurelle.

Le Kenya a enregistré une progression significative de plusieurs indicateurs sociaux, même si nombre d'entre eux n'atteignent pas les cibles énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la pauvreté monétaire et la mortalité infantile et maternelle (CEA *et al.*, 2014). L'incidence de la pauvreté, mesurée par le seuil de pauvreté national, a chuté de 53 % en 1997 à 45 % en 2009. L'incidence de la famine a diminué d'un quart entre 1991 et 2012, mais reste tout de même très élevée, se situant à 26 %. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a grimpé de 34 % entre 1999 et 2009, même s'il reste encore très éloigné de l'objectif de l'universalité. Il y a pratiquement parité en ce qui concerne l'inscription des filles et des garçons dans l'enseignement primaire, mais, en dépit d'une plus grande

représentation au Parlement, moins de 10 pour cent des sièges sont occupés par des femmes. La mortalité infantile et la mortalité maternelle ont été réduites respectivement de 26 % et de 10 % entre 1990 et 2012. Le taux d'incidence du VIH a diminué, tout comme le taux de mortalité due à la tuberculose. L'indice de développement humain aussi a considérablement progressé, passant de 0,455 en 2000 à 0,535 en 2013. Malgré ces tendances positives, des politiques doivent être mises en œuvre pour accélérer les progrès.

Dans ce profil, quatre défis majeurs risquent de déterminer les perspectives à moyen terme du Kenya. Le premier a trait aux pressions démographiques croissantes et à la nécessité de créer des emplois productifs pour les jeunes afin de profiter du dividende démographique. Le deuxième défi est de gérer le rythme de l'urbanisation et de créer des conditions propices à l'optimisation des avantages de l'agglomération urbaine tout en réduisant les effets négatifs potentiels. Le troisième défi est d'accélérer la transformation structurelle, en réaffectant les travailleurs des activités à faible productivité aux activités à productivité élevée, afin d'accélérer et d'appuyer la croissance économique. Le dernier défi est de renforcer la compétitivité commerciale, en particulier compte tenu de l'Accord de partenariat économique récemment signé entre la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union européenne.

Le Kenya est un pays à revenu intermédiaire d'Afrique de l'Est, dont la population est estimée à 41,8 millions d'habitants et le PIB à 55,2 milliards de dollars des États-Unis en 2013. C'est le septième pays le plus peuplé d'Afrique et la neuvième économie



du continent. Limitrophe de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan du Sud, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, le Kenya est membre des quatre communautés économiques régionales suivantes : la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et la Communauté des États sahélo-sahariens.

La performance économique du Kenya ces dernières années a été relativement solide, même si sa situation en matière de sécurité reste fragile. Des attentats terroristes sporadiques ont perturbé le tourisme et le secteur des transports, en particulier dans le corridor de transport Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie.

Le Kenya a enregistré un taux de croissance économique de 5,7 % en 2013, soit plus que les 4,5 % atteints en 2012, mais bien en-deçà de l'objectif de croissance annuelle de 10 % fixé dans sa Vision 2030. Néanmoins, le Kenya a récemment dépassé le seuil des pays à revenu intermédiaire après l'adoption d'une nouvelle année de référence de sa comptabilité nationale, qui a accru de 25 % son PIB estimatif. Le PIB par habitant est actuellement estimé à 1 246 dollars.

La croissance économique a été assez généralisée, mais variable d'un secteur à l'autre. Par exemple, le secteur des mines et de l'extraction et celui de l'hébergement et de la restauration ont connu des baisses en 2013. La part de l'industrie et des services dans le PIB a diminué au cours des dernières années, tandis que le poids de l'agriculture dans l'économie a augmenté de façon constante. Ces tendances diffèrent de l'expérience de la plupart des pays de la région, lesquels ont observé un repli de la part de l'agriculture et un accroissement de celle des services et de l'industrie. Malgré ses résultats économiques

positifs, le Kenya s'est donné du mal pour stimuler la transformation structurelle, ce qui risque de compromettre ses perspectives économiques à moyen terme en raison de la productivité et de la valeur ajoutée généralement faibles associées aux activités agricoles.

En 2013, la valeur totale des exportations de marchandises du pays a diminué de 3 % par rapport à 2012. Le thé et l'horticulture (principalement les fleurs coupées, mais aussi les légumes frais et les fruits) représentent environ un tiers du total des recettes d'exportation de marchandises. La valeur des exportations du café a chuté de 26,7 %, principalement en raison d'une baisse du volume de café exporté. Les recettes touristiques ont fluctué suite aux attaques terroristes de 2013 et 2014. Les machines et le matériel de transport représentent la plus grande part des importations de marchandises du pays, soit environ un tiers. En outre, les combustibles minéraux, les produits manufacturés et les produits chimiques représentent ensemble environ la moitié des importations. La valeur totale des importations a augmenté de 2,8 % en 2013, le fer et l'acier enregistrant la plus forte croissance, respectivement 42,5 % et 38,5 %, suivis des engrais chimiques et du matériel industriel.

Première économie de l'Afrique de l'Est, le Kenya a pourtant du mal à attirer l'investissement direct étranger (IDE). En 2013, les entrées d'IDE équivalaient à un demi-milliard de dollars, contre 2,1 milliards de dollars en République démocratique du Congo, 1,9 milliard de dollars en République-Unie de Tanzanie et 1,1 milliard de dollars en Ouganda. Le Kenya ne semble donc pas bénéficier pleinement de son emplacement géographique favorable, de son revenu par habitant supérieur à la moyenne de la région de l'Afrique orientale, de sa main-d'œuvre



qualifiée relativement abondante, et de son infrastructure économique en assez bon état.

Les dépenses et les recettes de l'État ont augmenté d'environ 18 % au cours de l'exercice 2013/14, même si le déficit budgétaire est passé de 250 milliards à 296 milliards de shillings kényans. En termes relatifs, le déficit budgétaire représentait 6,2 % du PIB en 2013/14, contre 5,9 % pour l'exercice précédent. La dette publique a augmenté de 25 % au cours de l'exercice 2013/14 pour atteindre 2 370 milliards de shillings kényans en juin 2014, soit un peu moins de 50 % du PIB.

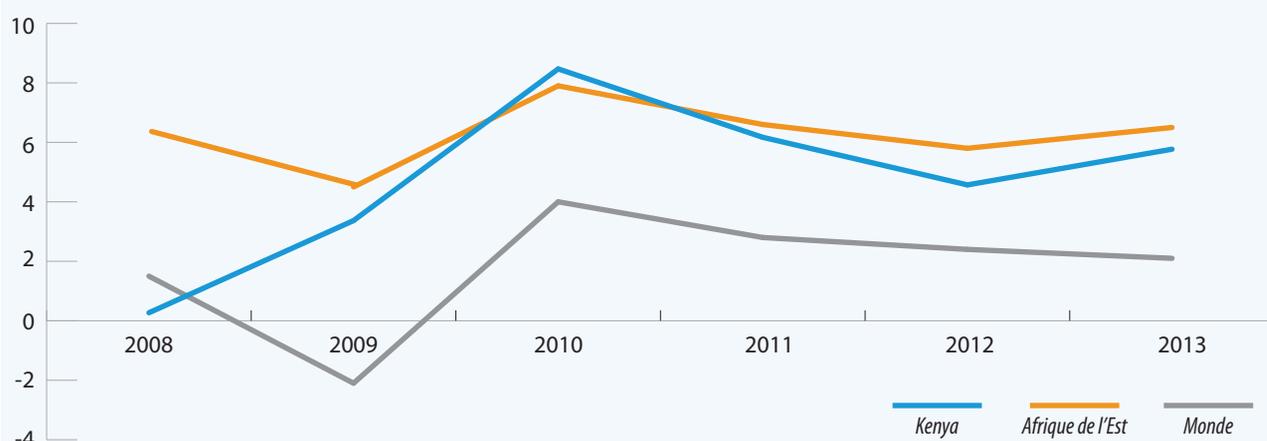
## Performance économique

Les résultats économiques du Kenya ont été décevants en 2008 et 2009, le pays faisant face alors à l'instabilité politique et à une

économie mondiale affaiblie. Malgré les bons résultats enregistrés depuis 2010, l'économie n'a pas progressé au même rythme que la moyenne régionale (figure 1). En 2013, le PIB réel a augmenté de 5,7 pour cent, contre une moyenne régionale de 6,5 pour cent.<sup>1</sup> Même s'il s'agit d'un taux de croissance respectable, l'accroissement de la population est de 2,7 pour cent par an, ce qui signifie que le revenu par habitant n'a augmenté que de 3 pour cent en 2013. Par conséquent, il faudra plus de dynamisme économique pour atteindre l'objectif fixé dans la Vision 2030 du Kenya, à savoir un taux de croissance globale du PIB de 10 pour cent.

D'un trimestre au suivant, le taux de croissance a été respectivement de 4,4 % et 5,8 % pour le premier et le deuxième trimestres de 2014. Bien qu'inférieurs au niveau enregistré dans la première moitié de 2013, ces chiffres attestent un regain

**Figure 1**  
**Croissance du produit intérieur brut réel (taux annuel, en pourcentage)**



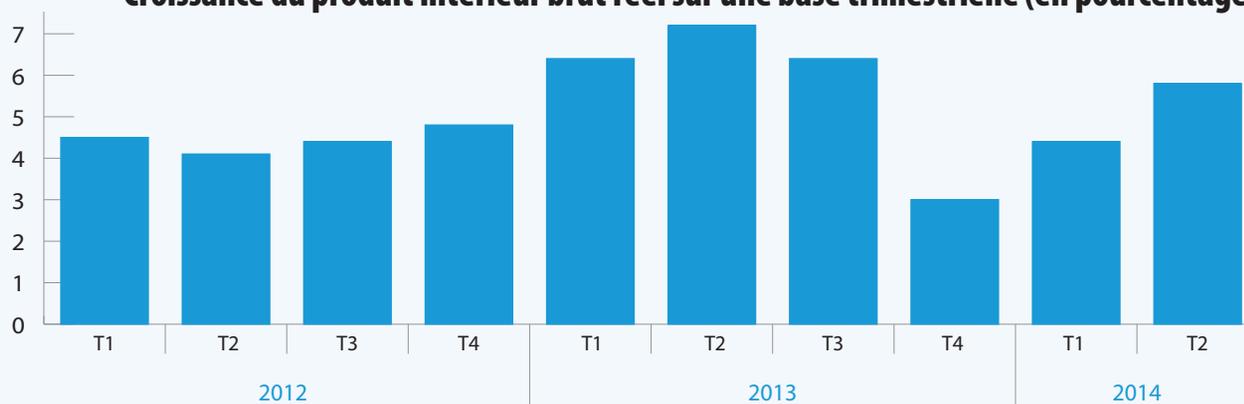
Source: Calculs de la Commission économique pour l'Afrique.

Note : Les données pour l'Afrique orientale n'incluent pas celles de la Somalie et du Soudan du Sud. Note: Data for Eastern Africa do not include Somalia or South Sudan.

<sup>1</sup>La région de l'Afrique de l'Est comprend les pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, et Soudan du Sud. Le calcul de la moyenne régionale n'inclut ni la Somalie ni le Soudan du Sud.

Figure 2

### Croissance du produit intérieur brut réel sur une base trimestrielle (en pourcentage)



Source: Bureau national de la statistique du Kenya (2014c).

de croissance (figure 2). Les chiffres plus faibles observés au dernier trimestre de 2013 étaient en partie dus au ralentissement observé dans le secteur agricole et celui de la fabrication. Compte tenu de leur poids dans la production totale, ces deux secteurs influencent significativement la performance économique globale.

#### Performance sectorielle

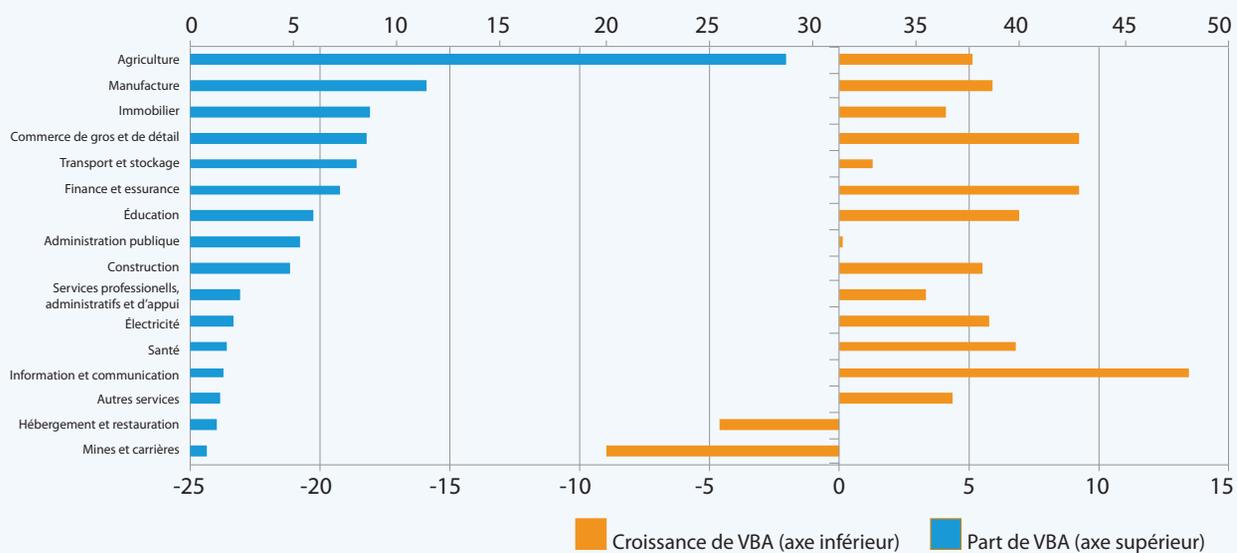
L'agriculture demeure un secteur clé de l'économie kenyane, représentant près de 29 % de la valeur ajoutée brute (figure 3). Le secteur a progressé, en termes réels, de 5,1 % en 2013 et de 5,7 % en moyenne dans la première moitié de 2014. L'information et la technologie, la finance et l'assurance, et le commerce de gros et de détail se sont développés considérablement en 2013, affichant des taux de croissance annuels supérieurs à 9 %. Durant le premier semestre de 2014, les secteurs de la santé, de la construction et du commerce de gros et de détail ont enregistré de bonnes performances par rapport à la même période de l'année précédente, affichant tous des taux supérieurs à 10 %. Cependant, les mines et les carrières ont connu un net recul en 2013, tandis que le secteur de l'hébergement et

de la restauration a observé un repli encore plus marqué de l'activité pendant les deux premiers trimestres de 2014, affichant respectivement des taux de 32,7 et 18,6 %, en partie à cause des craintes suscitées par les attaques terroristes.

En termes de contribution sectorielle à la croissance de la valeur ajoutée brute, l'agriculture semble être un moteur clé de la performance économique, expliquant plus de 28 % de la croissance, suivie du commerce de gros et de détail (15 %), de la manufacture (13 %), et de la finance et de l'assurance (13 %) (figure 4). On peut faire valoir que la croissance économique récente a été assez générale, en ce sens qu'un nombre important de secteurs ont contribué à l'augmentation de la production nationale. Cependant, comme indiqué plus haut, le secteur des mines et des carrières et celui de l'hébergement et de la restauration ont tempéré la croissance en 2013.

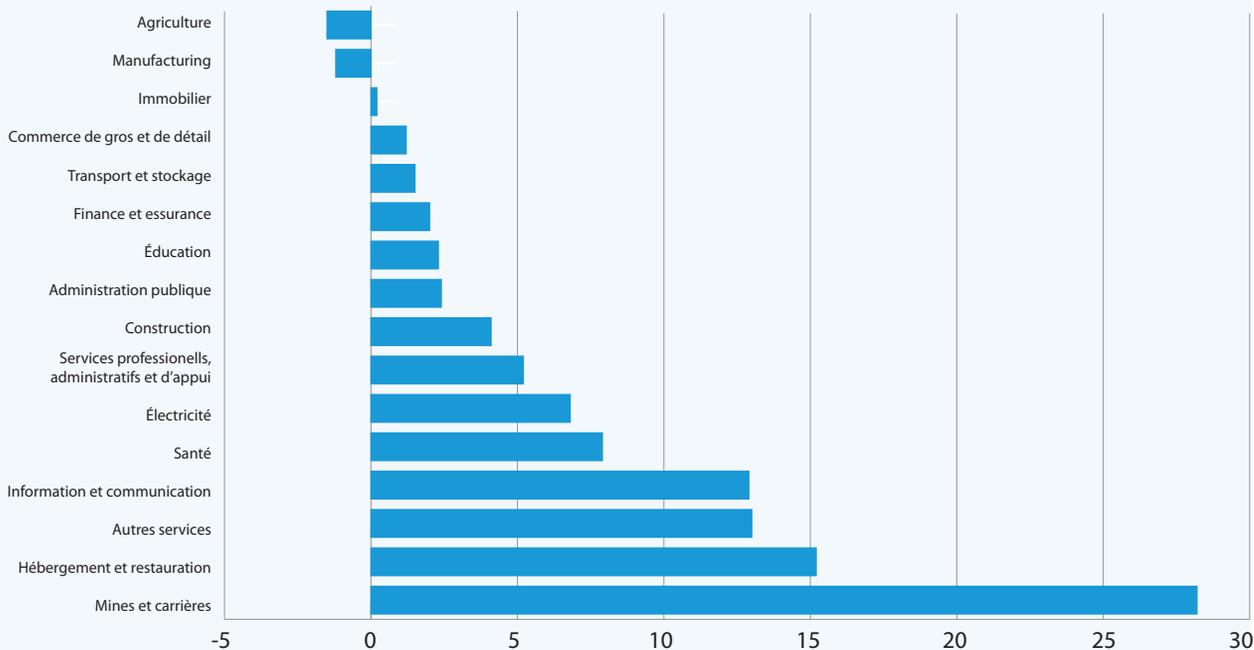
Ces huit dernières années, la part de l'agriculture dans le PIB a progressivement augmenté, passant de 23 % en 2006 à 30 % en 2013, tandis que la part des services est passée de 55 % à 51 % sur la même période.

**Figure 3**  
**Parts des secteurs (en pourcentage) et croissance réelle (en pourcentage), 2013**



Source : Calculs effectués à partir des données du Bureau national de la statistique du Kenya (2014c)

**Figure 4**  
**Contribution to gross value added growth (percentage), 2013**



Source: Calculated from Kenya National Bureau of Statistics (2014c).

Ces tendances diffèrent de l'expérience de la plupart des pays de la région. La contribution du secteur manufacturier au PIB a également diminué, passant de 14 % en 2006 à 12 % en 2013 (Bureau national de la statistique du Kenya, 2014b).<sup>2</sup> Malgré une performance économique assez solide, le Kenya a s'est donné du mal pour stimuler la transformation de son économie dans des secteurs à plus forte productivité, afin de soutenir ses perspectives à moyen terme.

### Politique budgétaire

Les données provisoires de l'exercice 2013/14 suggèrent que les dépenses publiques totales ont atteint 1 298 milliards de shillings kényans, contre 1 101 milliards au cours de l'exercice précédent (Banque centrale du Kenya, 2014b). Les dépenses de développement représentaient 25 % du montant total, les salaires et traitements 22 %, le service de la dette publique – c'est-à-dire, les paiements d'intérêt sur l'encours de la dette intérieure et extérieure – 10 % et les autres dépenses de fonctionnement 29 %. Les transferts affectés aux comtés – nouvelle ligne budgétaire – représentent 15 % du total des dépenses. Ils s'inscrivent dans la politique gouvernementale de délégation des pouvoirs aux comtés, en matière de partage des recettes.

Les recettes totales, c'est-à-dire recettes et subventions, se chiffrent à 1 001 milliards de shillings kényans, soit davantage que les 851 milliards de shillings kényans enregistrés au cours de l'exercice 2012/13. La majeure partie de ces recettes provient de l'impôt sur le revenu (45 %), de la taxe sur la valeur ajoutée (23 %), des droits d'accise (10 %) et des droits d'importation (7 %). Les subventions extérieures ne représentent que 3 % des recettes totales.

<sup>2</sup> Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés et les taxes sur les produits sont compris dans le PIB, mais pas dans la valeur ajoutée brute.

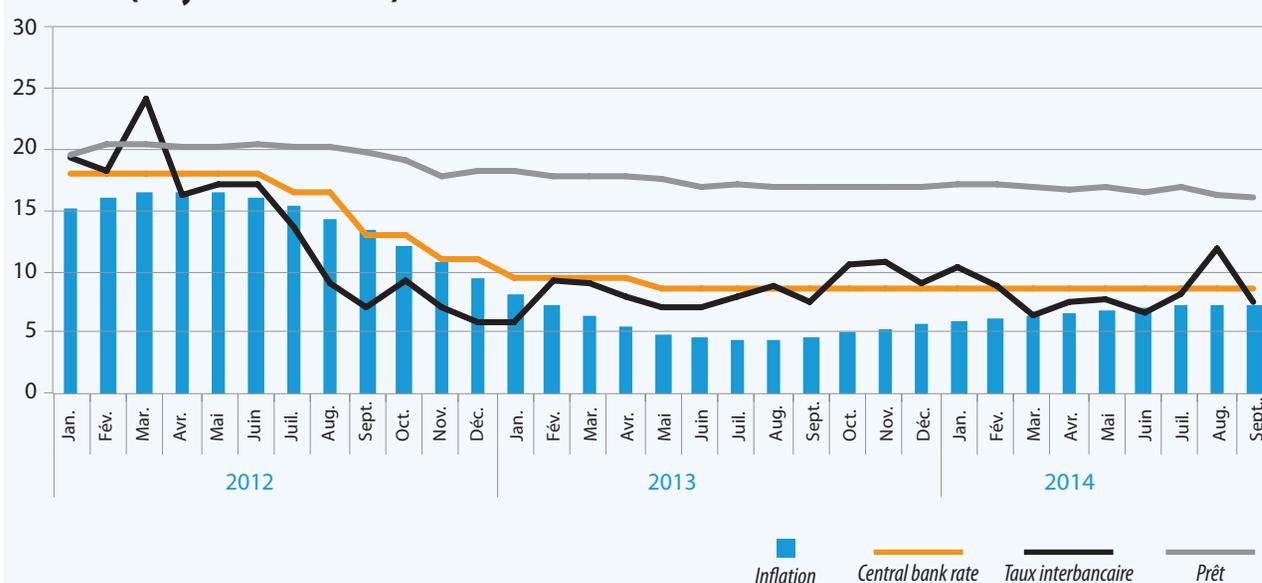
Même si pour l'exercice 2013/14 les dépenses et les recettes des administrations publiques ont augmenté d'environ 18 %, le déficit budgétaire est passé de 250 milliards à 296 milliards de shillings kényans, sur la base des engagements. En termes relatifs, il correspondait à 6,2 pour cent du PIB en 2013/14, contre 5,9 % pour l'exercice précédent. Environ deux tiers du déficit ont été financés en grande partie par des ressources internes. La dette publique ou garantie par l'État a augmenté de 25 % pour l'exercice 2013/14, atteignant 2,37 milliards de shillings kényans en juin 2014, soit un peu moins de 50 % du PIB. La dette intérieure, en particulier les obligations du Trésor, représente environ 54 % de la dette totale, alors que les prêts concessionnels de l'Association internationale de développement représentent une part importante de la dette extérieure totale (34 %).

### Politique monétaire

En mai 2013, la Banque centrale du Kenya a abaissé son taux directeur à 8,5 % – il est toujours à ce niveau – dans le but de relancer la croissance économique (figure 5). Un an plus tôt, le taux avait atteint un niveau record de 18 %. Cet assouplissement a contribué à stimuler la demande de crédit privé et a eu un effet positif sur la performance de plusieurs secteurs économiques. Plus récemment, les créances sur le secteur privé ont augmenté de 25 % entre septembre 2013 et septembre 2014, et ce secteur représente actuellement environ 80 % du crédit intérieur. Néanmoins, les taux prêteurs moyens restent élevés, affichant 16 % en septembre 2014, ce qui entrave l'accroissement de l'investissement intérieur. Le Gouvernement a récemment tenté de réduire sa dépendance à l'égard de l'emprunt national afin de provoquer une baisse des taux prêteurs des banques commerciales. Les grands écarts de taux d'intérêt – le taux



**Figure 5**  
**Inflation (moyenne annuelle) et taux d'intérêt**



Source : Banque centrale du Kenya (2014a).

de rémunération des dépôts était de 6,6 % en septembre 2014 – nuisent également à l'intermédiation financière malgré certaines améliorations depuis 2012.

L'inflation a diminué au second semestre de 2012 et au premier semestre de 2013, en partie sous l'effet de la baisse des prix des denrées alimentaires et du carburant. Pendant cette période, le recul de l'inflation a laissé place à une réduction progressive du taux de la Banque centrale. Toutefois, l'inflation s'est accélérée depuis la mi-2013, passant d'un faible taux de 4,4 % en juillet 2013 à 7,2 % en septembre 2014, sans pour autant menacer la stabilité macroéconomique. L'augmentation est en partie liée à la récente dépréciation du shilling kényan par rapport au dollar des États-Unis.

Parallèlement, les réserves de change étaient estimées à 9,7 milliards de dollars en décembre 2014, en forte hausse par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'émission d'obligations souveraines qui

ont permis de mobiliser 2 milliards de dollars (Banque centrale du Kenya, 2014b).

### Balance courante : performance commerciale

Le solde du compte courant s'est amélioré au cours du premier semestre 2013, ce qui a ramené le déficit de 142 milliards de shillings kényans au dernier trimestre de 2012 à 95 milliards de shillings kényans au deuxième trimestre 2013 (figure 6). Le compte courant s'est détérioré depuis, le déficit atteignant 143 milliards de shillings kényans au deuxième trimestre 2014, en partie à cause d'une forte augmentation des importations de biens au deuxième trimestre 2014 et d'une détérioration importante du compte de résultat depuis le dernier trimestre 2013. La hausse des transferts courants et des réexportations dans la première moitié de 2014 n'a pas suffi à inverser ces tendances.

Le thé et l'horticulture fournissent environ un tiers des recettes d'exportation, suivis des produits chimiques et des produits pétroliers

## Encadré 1: Suivi des prévisions

Il est important d'évaluer la qualité des prévisions économiques car elles influencent et façonnent souvent le processus décisionnel d'un pays. À cet effet, un exercice a été entrepris afin de comparer la précision des prévisions sur cinq variables macroéconomiques : la croissance du produit intérieur brut (PIB), le taux d'inflation, le solde du compte courant, le solde intérieur, et le taux de change de l'économie kenyane. Des prévisions ont été recueillies auprès de cinq sources : le Fonds monétaire international (FMI), le groupe Economist Intelligence Unit (EIU), le Trésor national du Kenya, la Banque africaine de développement (BAD), et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). La méthode de Theil (1966) a été utilisée aux fins de la décomposition de l'erreur-type de la moyenne en trois composantes principales pour évaluer le biais, la variance et la covariance liés aux écarts de valeurs réelles par rapport aux prévisions. La décomposition de l'erreur-type moyenne a ensuite été calculée pour fournir une mesure du biais et de la variance des prévisions (voir le tableau ci-dessous).

Les résultats suggèrent que les prévisions établies par le Trésor national du Kenya semblent être les plus précises. Ses prévisions sur la croissance du PIB, le taux d'inflation et le solde du compte courant révèlent la plus faible valeur combinée concernant le biais et la variance. Les prévisions du solde intérieur sont également très précises, juste derrière celles de la BAD. Cela suggère la nécessité d'appuyer les capacités statistiques et les unités de prévision des institutions nationales en Afrique en tant que sources de prévisions plus précises, opportunes et utiles.

### Suivi des prévisions (2009–2013) : décomposition de l'erreur-type de la moyenne

	Croissance du PIB	Taux d'inflation	Solde de la balance courante	Solde intérieur	Taux de change
EIU	0,36	0,06	0,19	0,73	0,05
Trésor national	0,01	0,02	0,16	0,26	0,27
FMI	0,02	0,35	0,21	0,49	..
BAD	0,70	0,09	0,57	0,20	..
DAES	0,20	0,52	..	..	..

Sources : Calculs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine sur la base de données du Fonds monétaire international (*Perspectives économiques mondiales*, de 2003 à 2013), du groupe Economist Intelligence Unit (*rapports de pays*), du Trésor national du Kenya (*déclarations de politique budgétaire*, 2011-2015), de la Banque africaine de développement (*Perspectives économiques en Afrique*, 2009-2014) et du Département des affaires économiques et sociales (2009-2014).

**Tableau 1**  
**Notation des données fournies par les institutions internationales**

Institutions	FMI	EIU	BAD	DAES
Notation				

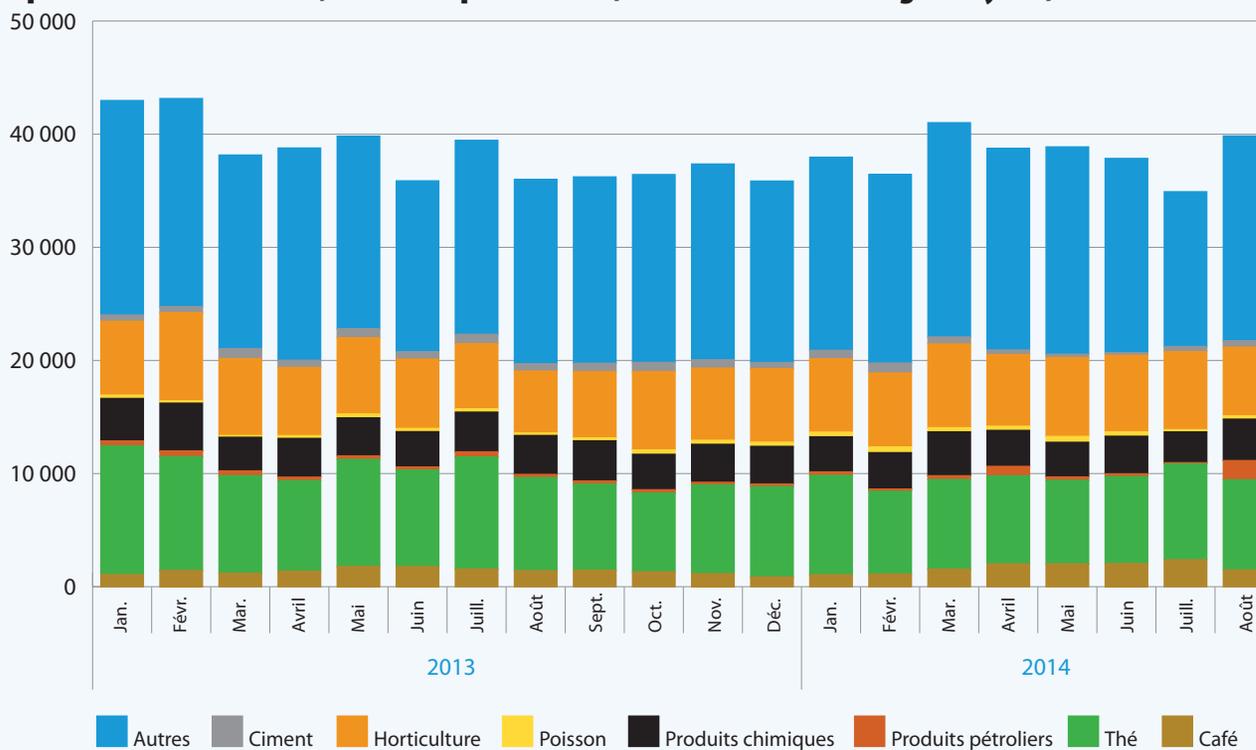
Légende  Bien  Satisfaisant  Pourrait mieux faire

**Figure 6**  
**Solde de la balance courante (en millions de shillings kényans)**



Source : Bureau national de la statistique du Kenya (2014c).

**Figure 7**  
**Exportations nationales, hors réexportations (en millions de shillings kényans)**

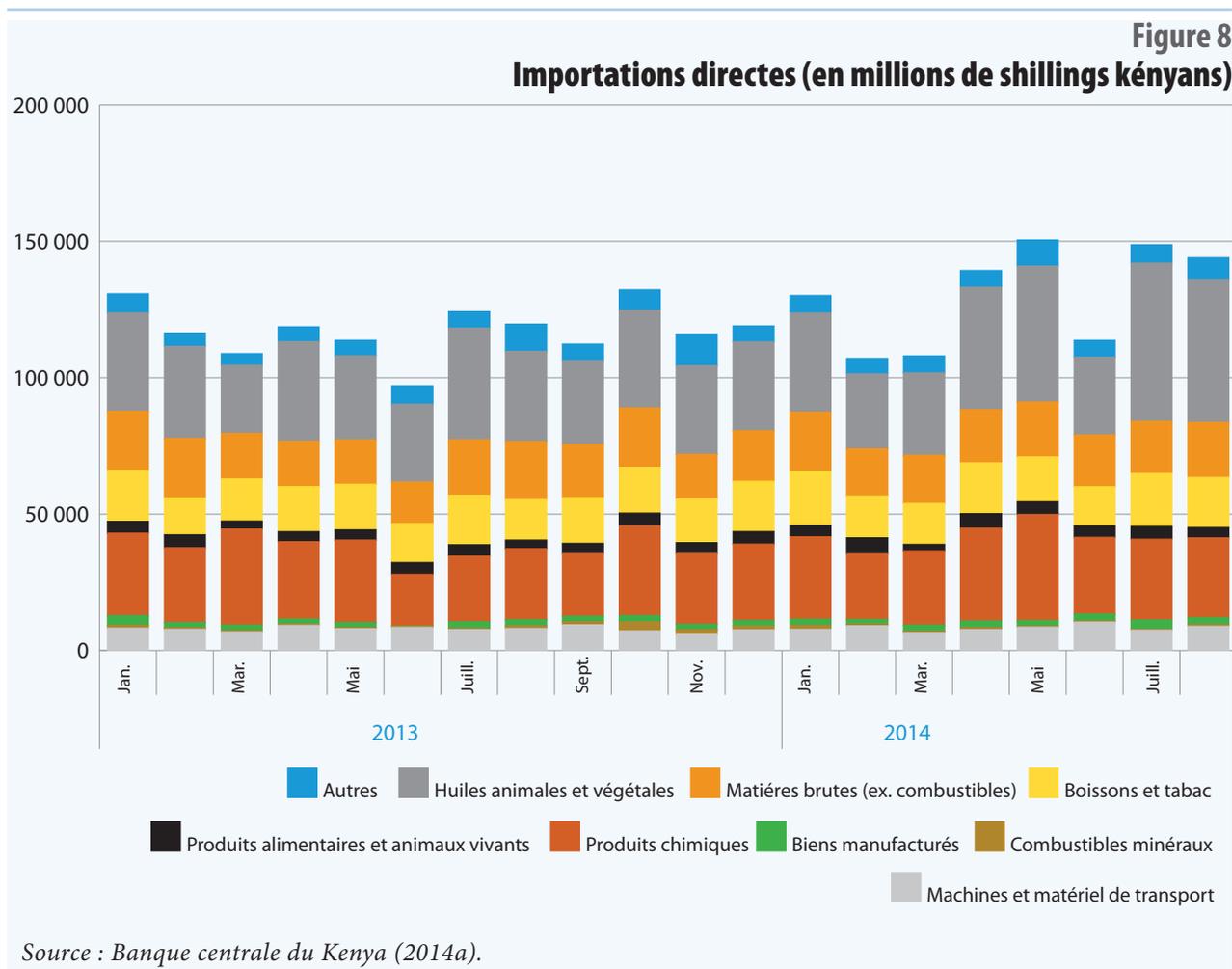


Source : Banque centrale du Kenya (2014a).

(figure 7).<sup>3</sup> L'horticulture comprend principalement les fleurs coupées, mais aussi les fruits et les légumes frais. La valeur des exportations de produits pétroliers a dépassé pour la première fois celle du café. En 2013, la valeur totale des exportations du pays a diminué de 3 % par rapport à 2012. La valeur des exportations de café a reculé de 26,7 %, principalement en raison d'une baisse du volume de café exporté. Les industries du cuir et du vêtement ont été les plus performantes en 2013, affichant, respectivement, une croissance de 20,7 % et 17,9 %. L'accroissement des investissements dans le port de Mombasa et dans d'autres pôles d'infrastructure permettrait au Kenya

de tirer parti de sa situation de voie d'accès entre l'Afrique de l'Est et le reste du monde.

Les machines et le matériel de transport constituent la plus grande part des importations de marchandises du pays, soit environ un tiers (figure 8). Les combustibles minéraux, les produits manufacturés et les produits chimiques représentent ensemble environ la moitié des importations totales. La valeur totale des importations a augmenté de 2,8 % en 2013, le fer et l'acier enregistrant la plus forte croissance, respectivement 42,5 % et 38,5 %, suivis des engrais chimiques et des machines industrielles.



<sup>3</sup> La production pétrolière ne devrait pas démarrer avant 2017. Cependant, la raffinerie de pétrole de Mombasa transforme le pétrole brut importé en produits pétroliers, dont une partie est destinée à l'exportation.

## Encadré 2: L'intégration régionale dans la pratique : le projet de corridor nord

En mai 2014, les dirigeants africains ont signé avec la Chine un accord portant sur la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer reliant le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud. La première étape du projet reliera les villes kényanes de Mombasa et Nairobi et sera financée conjointement par la China Eximbank (90 %) et le Gouvernement du Kenya (10 %). La ligne de chemin de fer sera par la suite prolongée jusqu'à Kampala, Kigali, Bujumbura et Juba. Les trains de passagers rouleront à une vitesse maximale de 120 km/h et les trains de marchandises à une vitesse maximale de 80 km/h, entraînant une plus grande efficacité du transport et une baisse des coûts commerciaux. L'accord s'inscrit dans le cadre de l'initiative d'intégration des projets du Corridor Nord, qui vise à renforcer l'intégration régionale par le biais des chemins de fer, de l'énergie, du développement des infrastructures et de procédures douanières simplifiées, et à faciliter la libre circulation des citoyens et des touristes.

Les marchandises exportées par le Kenya vers le reste de la CAE constituaient quelque 26 % des exportations totales de biens en 2013 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2014). Le commerce intrarégional a été tiré principalement par l'industrie manufacturière, en particulier les produits de consommation courante et les produits transformés, qui sont les principaux moteurs de l'économie.<sup>4</sup> L'avantage concurrentiel du pays dans ce secteur tient à la diversification de ses exportations, qui le rend moins vulnérable aux chocs (Kimenyi et Kibe, 2014). Compte tenu de la contribution de l'agriculture et de la fabrication à l'économie kényane, il est essentiel de renforcer les investissements dans ces secteurs, en particulier dans le domaine des chaînes de valeur agricoles.

### Compte de capital

L'IDE a un poids limité dans le compte de capital du pays. En 2013, il ne représentait que 10 % des entrées d'investissements nets, les autres investissements, en particulier les flux à court terme, représentant la majeure partie des investissements extérieurs effectués dans le pays (figure 9). La forte

augmentation de l'IDE en 2007 était principalement attribuée à deux très grands marchés : l'arrivée d'un nouvel opérateur de téléphonie mobile et la privatisation de Telkom Kenya (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2013). Après un résultat décevant de 2008 à 2010, les entrées d'IDE semblent gagner du terrain. Par exemple, 2013 a marqué le retour à la barre des 40 milliards de shillings kényans.

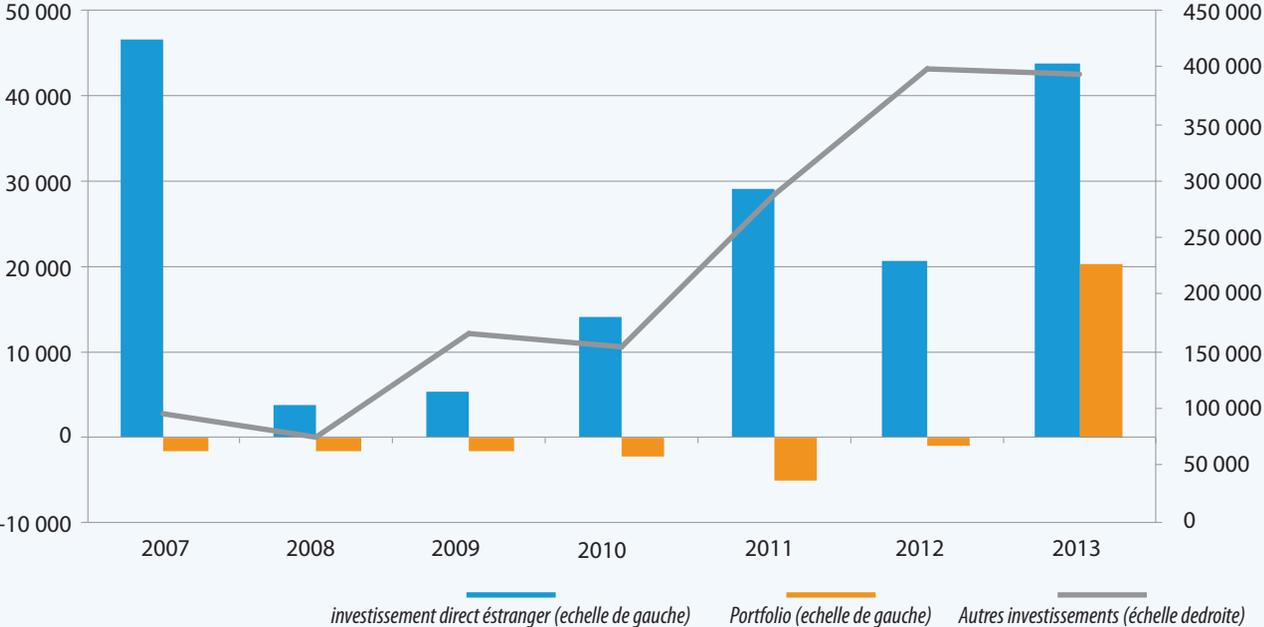
Le Kenya est la première économie de l'Afrique de l'Est, mais les capacités de mobilisation de l'IDE y sont décevantes. Son stock d'IDE est faible, se situant à 3,4 milliards de dollars en 2013, loin derrière celui d'autres pays de la région, en particulier l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie (figure 10). En ce qui concerne les entrées d'IDE, la situation est similaire : un demi-milliard de dollars en 2013, contre 2,1 milliards de dollars pour la République démocratique du Congo, 1,9 milliard de dollars pour la République-Unie de Tanzanie, et 1,1 milliard de dollars pour l'Ouganda. Par conséquent, le Kenya ne semble pas bénéficier pleinement de sa situation géographique favorable, de son revenu par habitant supérieur à la moyenne de la région de l'Afrique de l'Est, de sa main-

<sup>4</sup> Ils incluent les produits alimentaires, la bière, les boissons gazeuses et les produits d'hygiène personnelle.



Figure 9

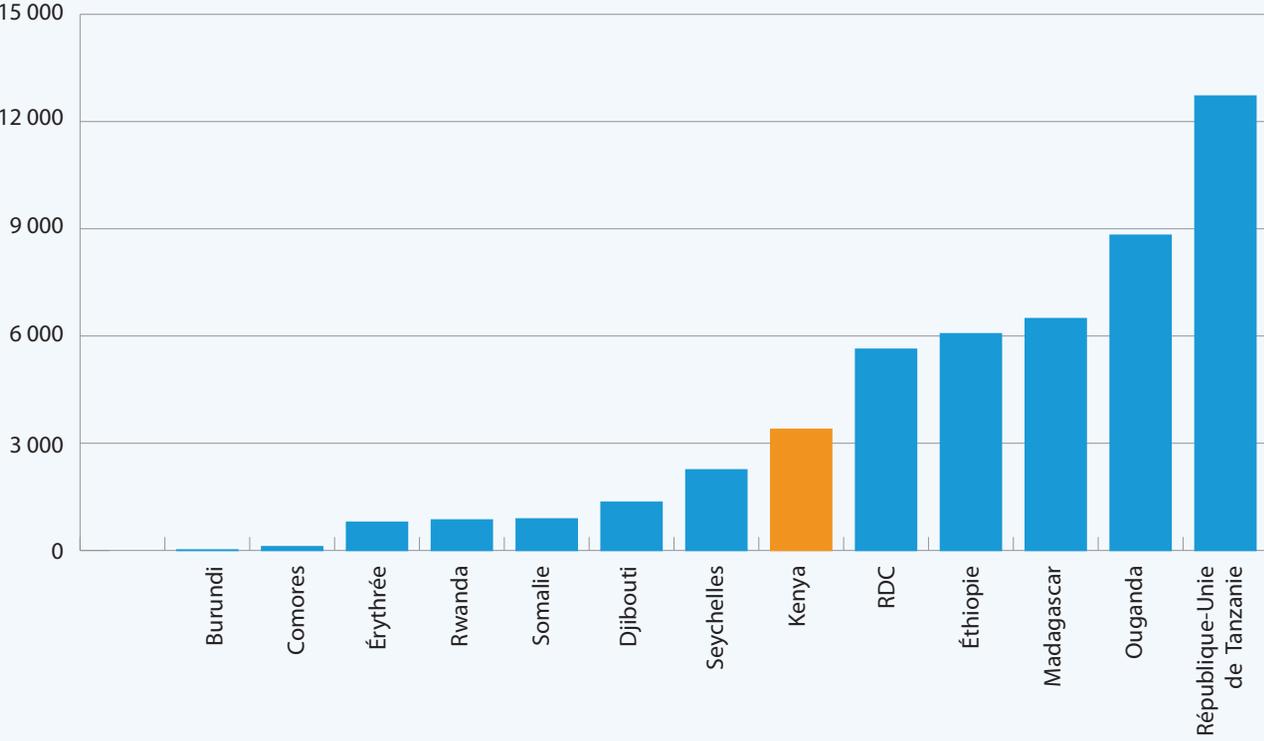
**Investissement étranger direct, investissement de portefeuille et autres investissements (en millions de shillings kényans)**



Source : Banque centrale du Kenya (2014a).

Figure 10

**Stocks d'investissements directs étrangers (en millions de dollars), 2013**



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2014).

d'œuvre qualifiée relativement abondante, et de son infrastructure économique en assez bon état. Néanmoins, les investissements en hausse dans les industries extractives sont de nature à augmenter le niveau global d'IDE et de stimuler la croissance économique ; en fait, ils étaient en partie responsables du doublement des entrées d'IDE en 2013.<sup>5</sup> Malgré d'importants investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie, le pays a chuté de manière significative dans le classement de la Banque mondiale pour « la facilité à faire des affaires », passant de la 72<sup>e</sup> place (sur 178) en 2007 à la 136<sup>e</sup> place (sur 189) en 2013/14 (Banque mondiale, 2007 ; 2014b).<sup>6</sup>

Pendant ce temps, les entrées nettes d'investissements de portefeuille sont passées d'un déficit de 1,1 milliard de shillings kényans en 2012 à un excédent de 20 milliards de shillings en 2013, signe de la croissance de l'investissement étranger à la *Nairobi Securities Exchange* (Bourse de Nairobi) (Bureau national de la statistique du Kenya, 2014a).

## Mesurer les processus et dynamiques d'intégration régionale

L'Indice d'intégration régionale africaine mesure à quel point un pays est intégré au reste du continent.<sup>7</sup> Le Kenya est aux

<sup>5</sup> Le Gouvernement a accordé la priorité à la production pétrolière dans son deuxième Plan à moyen terme 2013-2017.

<sup>6</sup> Cela pourrait s'expliquer en partie par les changements intervenus dans la méthodologie.

<sup>7</sup> Pour les détails techniques relatifs à l'Indice d'intégration régionale africaine, voir les documents faisant le point sur l'approche et les aspects méthodologiques, ainsi que les conclusions nouvelles concernant l'Indice, lesquels ont été présentés à des manifestations parallèles organisées lors de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

premiers rangs – troisième – dans le domaine de l'infrastructure, en grande partie grâce aux technologies de l'information et de la communication, et au transport. En particulier, il affiche d'excellents résultats concernant la bande passante Internet par personne (1<sup>er</sup>), le coût d'itinérance (9<sup>e</sup>) et la qualité des infrastructures de transport (6<sup>e</sup>). Il est également en bonne place (22<sup>e</sup>) du classement de l'intégration financière en raison de son cadre réglementaire favorable. Par exemple, il s'en sort relativement bien s'agissant de l'investissement direct étranger (16<sup>e</sup>).

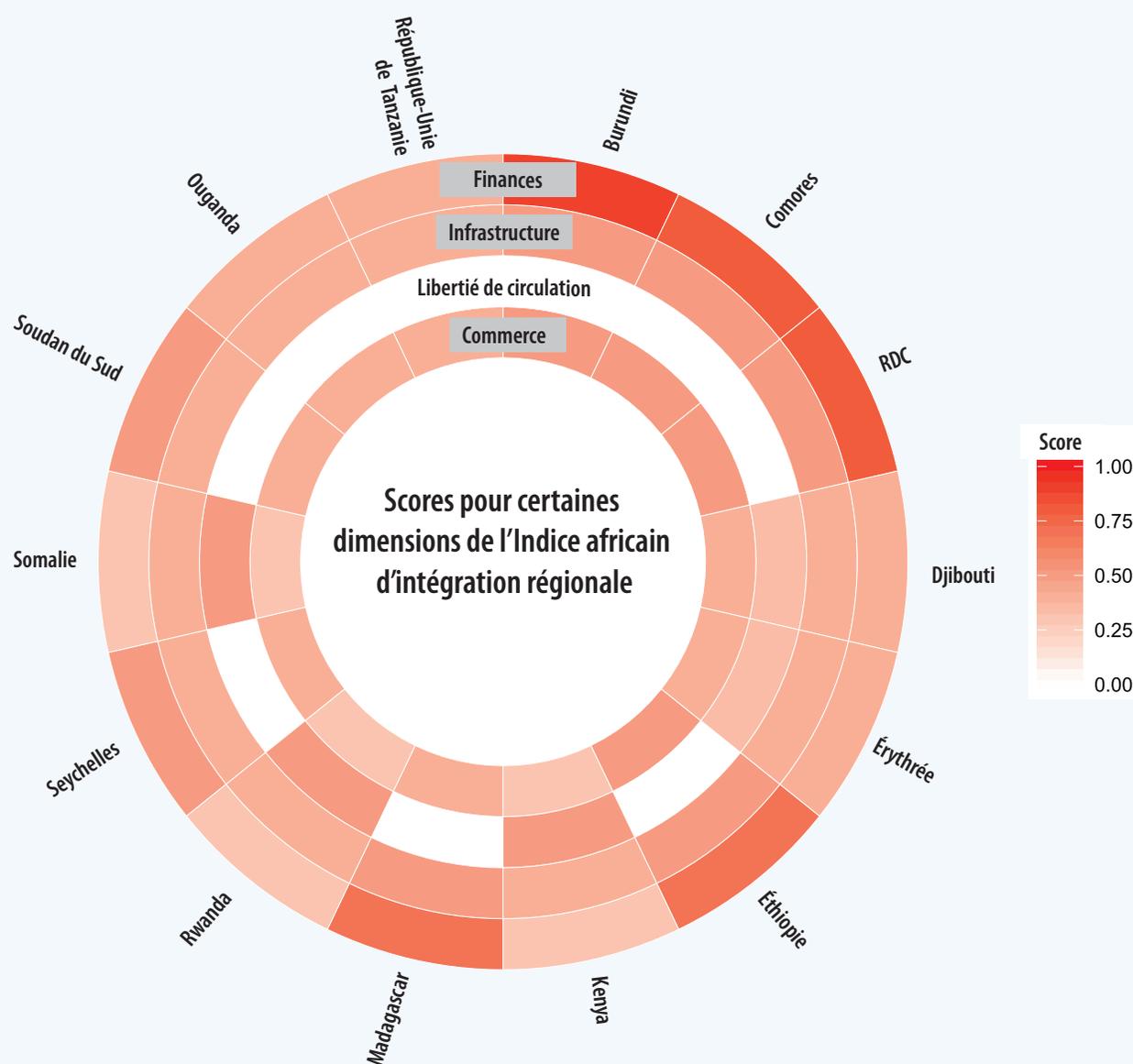
Concernant son classement en matière de commerce (23<sup>e</sup>), le Kenya pourrait apporter des améliorations dans de nombreux domaines. La facilitation du commerce transfrontalier pourrait renforcer sa position actuelle. Même si le commerce du Kenya est parfaitement complémentaire de la structure des échanges commerciaux du continent, les échanges avec le reste de l'Afrique sont relativement faibles, le plaçant au 27<sup>e</sup> rang du commerce intra-africain de marchandises en pourcentage du produit intérieur brut.

Enfin, le Kenya se situe dans la moyenne – 26<sup>e</sup> – pour la libre circulation des personnes et le libre accès aux marchés du travail. Les ressortissants de plus ou moins la moitié des pays africains peuvent entrer sur son territoire sans visa ou en obtenant un visa à l'arrivée. Le Kenya a également ratifié les protocoles des communautés économiques régionales dont il est membre, relatifs à la libre circulation des personnes.

La figure ci-dessous compare les scores des 14 pays de la région d'Afrique de l'Est pour certaines dimensions de l'indice.

Figure 11

### Scores (des 14 pays d'Afrique de l'Est) pour certaines dimensions de l'Indice africain d'intégration régionale



Pour plus de détails techniques sur l'Indice, veuillez consulter les documents intitulés « Indice d'intégration régionale en Afrique: Une mise à jour de l'approche et des questions méthodologiques » et « Indice d'intégration régionale pour l'Afrique: Nouveaux constats », soumis pour présentation à des manifestations parallèles organisées en marge de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, du développement économique et de la planification de la Commission économique pour l'Afrique (mars 2015).



## La transformation sociale au Kenya

Le pilier social de la Vision 2030 du pays consiste à « édifier une société juste et cohérente où règne l'équité sociale dans un climat sain et de sécurité ». Cet objectif a d'importantes répercussions sur la politique sociale et appelle à intensifier les investissements dans le développement humain. Pour réaliser cette vision, le Kenya doit résolument mettre l'accent sur les résultats sociaux et économiques. En 2012, par exemple, le Gouvernement a annoncé une nouvelle politique démographique visant à encourager la planification familiale et à contrôler la croissance de la population. Cette politique est cruciale dans le cadre de la Vision 2030, notamment dans la perspective d'un développement économique durable et équitable et d'une amélioration du niveau de vie de la population (Kenya, 2012).<sup>8</sup> Avec la hausse des dépenses dans les secteurs sociaux, le Kenya espère enregistrer des progrès perceptibles dans cette dimension.<sup>9</sup>

### Développement humain

Le Kenya a enregistré une progression importante de plusieurs indicateurs sociaux, même si nombre d'entre eux n'atteignent pas les cibles énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement. L'incidence de la pauvreté, mesurée par le seuil de pauvreté international de 1,25 dollar par jour selon la parité du pouvoir d'achat, a en fait augmenté, passant de 38 % en 1992 à 43 % en 2005, même si les données les plus

récentes suggèrent que le taux a ensuite fléchi à 40 pour cent en 2010.<sup>10</sup> En utilisant le seuil national de pauvreté, l'incidence de celle-ci est passée de 53 % en 1997 à 45 % en 2009 (Bureau national de la statistique du Kenya, 2014a). L'incidence de la faim a diminué d'un quart entre 1991 et 2012, mais reste très élevée : 26 % (voir tableau). Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté de 34 % entre 1999 et 2009, mais l'objectif d'universalité est loin d'être atteint. Il y a pratiquement parité en ce qui concerne l'inscription des élèves dans l'enseignement primaire, mais, en dépit d'une plus grande représentation au Parlement, moins de 10 % des sièges sont occupés par des femmes. La mortalité infantile et la mortalité maternelle ont été réduites respectivement de 26 % et 10 % entre 1990 et 2012. Le taux d'incidence du VIH a reculé, tout comme le taux de mortalité due à la tuberculose. Malgré ces tendances positives, des politiques doivent être mises en œuvre pour accélérer les progrès.

Le Kenya a enregistré une amélioration remarquable du développement humain, comme le reflète l'augmentation de la valeur de son indice de développement humain, qui est passée de 0,455 en 2000 à 0,535 en 2013 (figure 12). L'espérance de vie à la naissance a diminué, passant de 60 ans en 1985-1990 à 54 ans en 1995-2000, principalement à cause du VIH/sida, qui a eu un impact négatif sur le développement humain (figure 13).

Bien que figurant dans la catégorie « faible développement humain » dans le Rapport sur le développement humain 2014, et classé 147<sup>e</sup> sur 187 pays, le Kenya est proche du niveau de développement humain moyen (0,550). Il est intéressant de noter qu'il occupe le 160<sup>e</sup> rang au classement des pays selon le revenu national brut par habitant

<sup>8</sup> Le Conseil national de la population et du développement estime que la population du Kenya atteindra 77 millions d'habitants d'ici 2030.

<sup>9</sup> Par exemple, on attendait une augmentation de 48 % des dépenses totales de développement dans le secteur social (effectuées par le Gouvernement), passant de 56,2 milliards de shillings kényans en 2012/13 à 83,1 milliards de shillings en 2013/14 (Bureau national de la statistique du Kenya, 2014a).

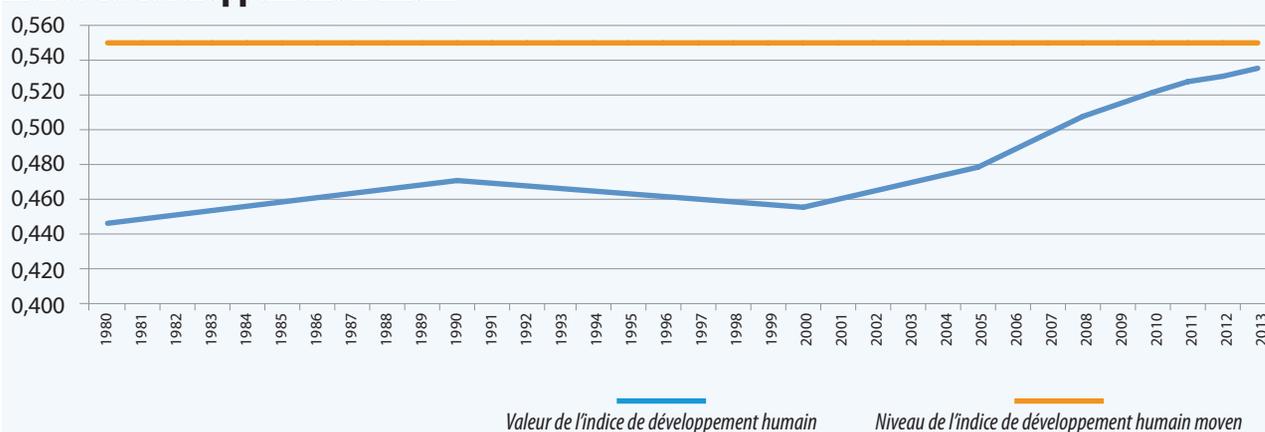
<sup>10</sup> Voir les données de la Banque mondiale relatives aux OMD (<http://data.worldbank.org/mdgs>).



**Tableau 2**  
**Objectifs du Millénaire au Kenya (indicateurs sélectionnés)**

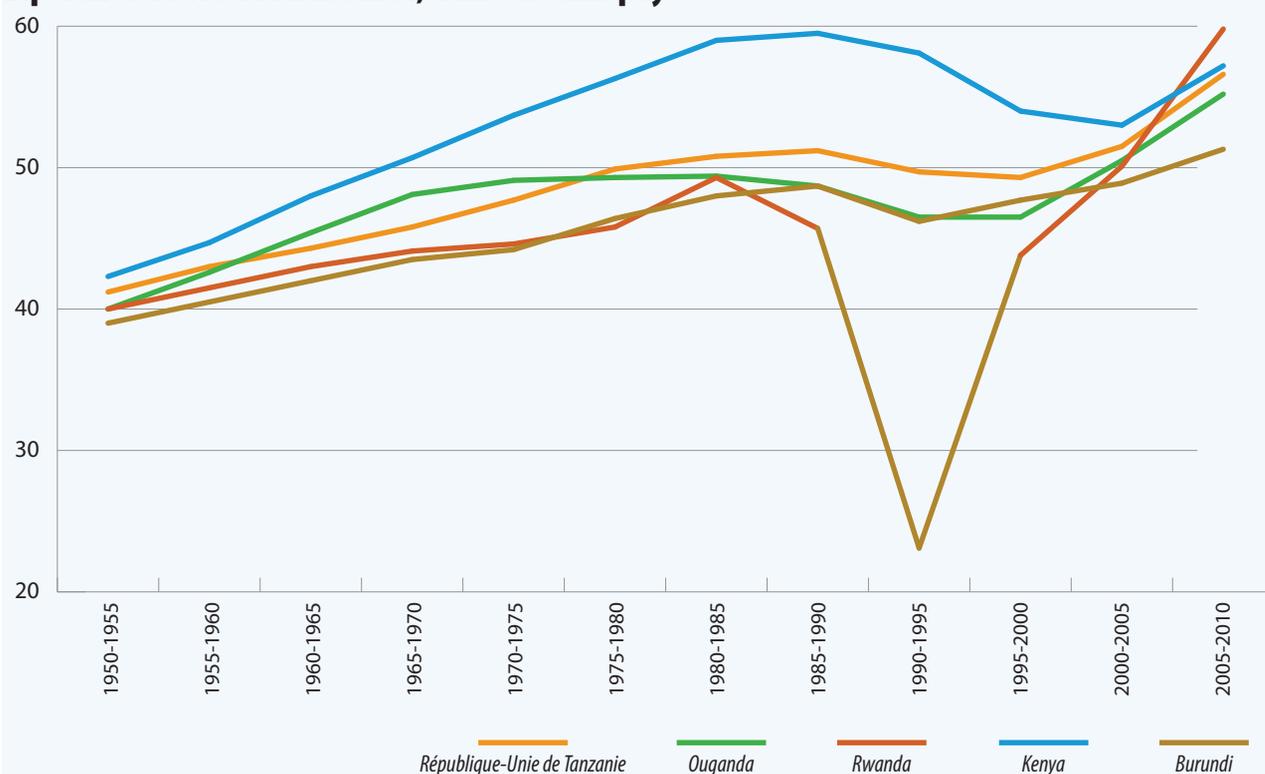
Objectifs et cibles	Indicateurs	Première année		Dernière année		Variation (%)
		Valeur	Année	Valeur	Année	
<b>Objectif 1: Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</b>						
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)	38,4	1992	43,4	2005	13
Réduire la faim de moitié	Pourcentage de la population consommant moins que le niveau minimum requis d'énergie alimentaire (%)	34,8	1991	25,8	2012	-26
<b>Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous</b>						
Scolarisation primaire universelle	Taux net d'inscription dans les écoles primaires (taux d'inscription pour 100 enfants)	62,6	1999	84	2009	34
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>						
Nombre égal de filles inscrites à l'école primaire	Ratio filles/garçons dans les écoles primaires	0,97	1990	0,98	2009	1
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	Pourcentage de sièges occupés par des femmes au parlement (%)	1,1	1990	9,8	2013	793
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité infantile</b>						
Réduire de deux-tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (nombre de décès pour 1 000 naissances)	98,2	1990	72,9	2012	-26
<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>						
Réduire de trois quarts la mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)	400	1990	360	2012	-10
Accès universel à la santé reproductive	Taux de prévalence des contraceptifs (pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en union, qui utilisent une forme de contraception)	32,7	1993	45,5	2009	39
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>						
Enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH/sida	Taux d'incidence du VIH (nombre de nouveaux cas d'infection au VIH par an pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)	0,66	2001	0,45	2011	-32
Enrayer et inverser la propagation de la tuberculose	Nombre de nouveau cas pour 100 000 habitants	139	1990	288	2011	107
	Nombre de décès pour 100 000 habitants	28	1990	22	2011	-21

**Figure 12**  
**Indice de développement humain**



Source : Programme des Nations Unies pour le développement (2014).

**Figure 13**  
**Espérance de vie à la naissance, dans certains pays**



Source: Nations Unies (2013).

(en dollars constants de 2011 compte tenu du taux de parité du pouvoir d'achat), ce qui suggère que l'aspect monétaire accuse du retard par rapport aux progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation, du moins en termes relatifs. Par exemple, le Kenya est au 154<sup>e</sup> rang de l'indice

d'espérance de vie à la naissance (61,7 ans), et au 129<sup>e</sup> rang de la durée moyenne de scolarisation (6,3). Néanmoins, l'adoption récente d'une nouvelle année de référence de l'économie est susceptible d'améliorer l'indice de développement humain, et le pays

entrera éventuellement dans la catégorie « développement humain moyen ».

## Accès à l'éducation

En termes de ressources financières, le Gouvernement kenyan prend l'engagement très important d'accroître les possibilités d'éducation. Dans l'exercice budgétaire en cours, le secteur de l'éducation représente 27,3 % du budget total du pays, s'élevant à 294,6 milliards de shillings kényans, soit une hausse de 7,6 % par rapport aux 273,5 milliards de shillings de l'exercice précédent. Cette allocation devrait améliorer l'accès à l'éducation et transformer le système d'enseignement. Alors que l'éducation primaire gratuite, introduite en 2003, a fait grimper le taux d'inscription dans les écoles primaires, la transition vers des niveaux supérieurs représente toujours un grand défi (Ministère de l'éducation du Kenya, 2010). En 2008, le Gouvernement a institué l'enseignement secondaire gratuit, ce qui a contribué à améliorer le taux de passage du primaire au secondaire, le faisant grimper de 64,1 % en 2008 à 76,6 % en 2012 (Kenya, 2013). Néanmoins, il est essentiel de s'attaquer également aux questions plus qualitatives.<sup>11</sup> Le recours aux écoles mobiles pour atteindre les communautés nomades est une approche novatrice dans le domaine de l'éducation. Cependant, le projet One Laptop per Child (un portable par enfant), censé combler le fossé entre les enfants riches et pauvres, n'a pas démarré en 2013/14 comme prévu.<sup>12</sup>

Les budgets et les discours de 2013/14 et de 2014/15 véhiculent l'intention du Gouvernement d'améliorer le système

<sup>11</sup> Murunga, Kilaha et Wanyoni (2013) sont d'avis que l'enseignement secondaire gratuit a donné lieu à un surplus d'inscriptions et au non-paiement des uniformes et d'autres frais.

<sup>12</sup> Certaines évaluations ont jeté le doute sur l'efficacité de ce type de projet. Au Pérou, par exemple, le ratio ordinateurs/élève a augmenté de 0,12 à 1,18 dans les écoles, sans conséquence observée sur les résultats en lecture et en mathématiques, malgré quelques améliorations dans les aptitudes cognitives (Cristia et autres, 2012).

éducatif et de l'adapter à une économie fondée sur le savoir. L'éducation primaire gratuite, le programme de cantines scolaires, la formation des enseignants, la réhabilitation des bâtiments scolaires, entre autres initiatives, continuent de recevoir attention et financement. Pour l'exercice 2014/15, le Gouvernement a alloué 55 milliards de shillings kényans à l'enseignement universitaire, 6,4 milliards de shillings kényans aux instituts de formation technique, et 5,7 milliards de shillings kényans aux prêts destinés à l'enseignement supérieur. L'enseignement et la formation techniques, industriels et professionnels continuent à être soutenus, la formation professionnelle étant perçue comme un moyen d'acquérir des compétences utiles sur le marché. Une somme de 540 millions de shillings kényans a été affectée aux « Village polytechnics » – un programme de formation dispensé au niveau des villages – à l'intention des instructeurs. Cet effort de transfert de pouvoir pourrait se traduire par un meilleur accès à l'éducation et davantage d'équité. Plusieurs communautés vulnérables, comme les communautés nomades du nord, devraient pouvoir bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation pour peu que les ressources soient bien canalisées. L'amélioration des contenus pédagogiques devrait se faire avec la même volonté d'en assurer la qualité.

## Protection sociale

Le budget 2013/14 alloue 13,4 milliards de shillings kényans – environ 0,9 % du budget total – à la protection sociale destinée aux orphelins et aux enfants vulnérables, aux personnes âgées et aux handicapés, au programme de subvention des denrées alimentaires en zone urbaine, et au programme de bourses d'études secondaires attribuées aux orphelins et aux étudiants pauvres et brillants. L'alimentation est le principal poste de dépense du budget de la plupart des ménages kényans, en particulier



ceux des zones rurales, ce qui indique des niveaux élevés de pauvreté monétaire et, probablement, des prix élevés des produits alimentaires.

Les régimes de protection sociale au Kenya sont exemplaires. Le programme de transferts monétaires destinés aux orphelins et aux enfants vulnérables a une incidence positive considérable sur les modes de consommation, le taux de scolarisation et la santé des enfants. Les fonds affectés aux orphelins et aux enfants vulnérables ont quadruplé entre 2012 et 2013, tandis que le fonds consacré aux personnes âgées a doublé pendant la même période. Le nombre de foyers ciblés par la protection sociale est passé de 49 000 en 2012 à 164 000 en 2013 (Bureau national de la statistique du Kenya, 2014a). Le Kenya a une longue histoire d'investissement dans les régimes de protection sociale, sous forme d'éducation gratuite et d'aide humanitaire en cas de sécheresse, mais il est nécessaire de mieux la cibler, notamment en ce qui concerne les communautés nomades. Le Gouvernement cible déjà les communautés vulnérables, y compris les enfants orphelins et vulnérables. Des études révèlent l'efficacité du ciblage des programmes sociaux, en particulier les transferts monétaires, pour atteindre les communautés vulnérables.<sup>13</sup> Il faudrait accorder la priorité aux besoins nutritionnels. Comme le retard de croissance atteint 35 % au Kenya (Bureau national de la statistique du Kenya, 2010), chiffre élevé à tout point de vue, des efforts doivent être mobilisés pour relever ce défi.

<sup>13</sup> Voir Handa et autres (2012) et le Centre international de politiques pour la croissance inclusive (2012).

## Transformation structurelle thématique

### Pression démographique ou dividende démographique ?

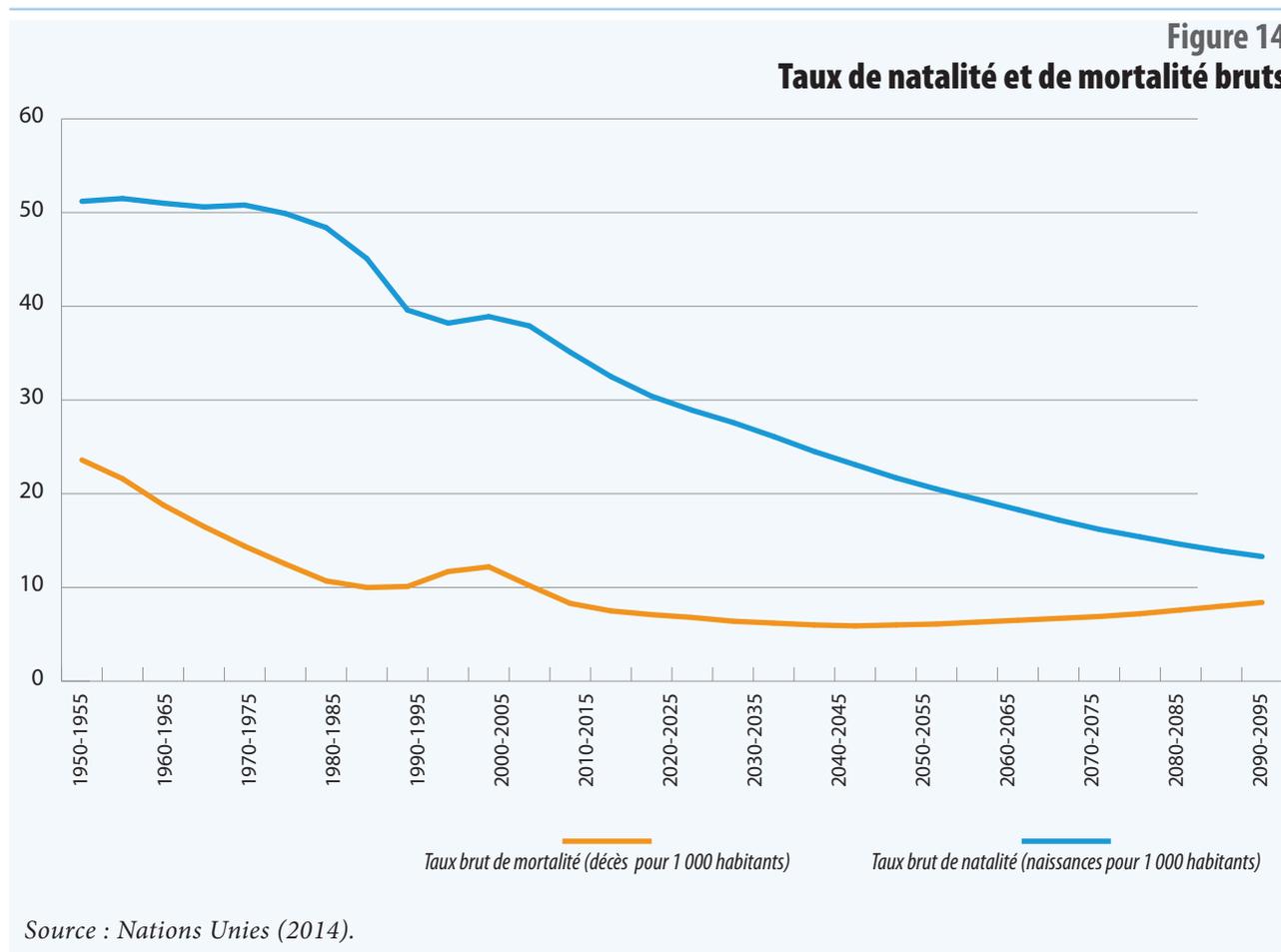
L'amélioration et le maintien de la prospérité à long terme impliquent généralement des changements importants des structures socioéconomiques. Par exemple, les transitions démographiques, c'est-à-dire, la baisse des taux de mortalité et de natalité, réduisent les ratios de dépendance et peuvent ainsi aboutir à un dividende démographique ; l'urbanisation affecte l'organisation spatiale de la production et du travail, contribuant éventuellement à une économie et une société plus dynamiques ; les changements sectoriels survenus dans la production et l'emploi fournissent un gain de productivité indispensable à l'augmentation du revenu par habitant. Toutefois, ces avantages ne sont pas automatiques et dépendent d'un certain nombre de conditions à réunir.

Le taux brut de mortalité au Kenya a diminué d'environ 24 décès pour 1 000 habitants au début des années 50 à environ 10 décès pour 1 000 habitants au cours de la période 2005-2010 (figure 13). On peut l'attribuer en partie à l'amélioration des soins de santé et de la nutrition, qui a entraîné une baisse particulièrement importante de la mortalité infantile. Le taux brut de natalité a chuté de 51 à 38 naissances par 1 000 habitants au cours de la même période. Cette tendance est intrinsèquement liée à la forte diminution de la fécondité, qui a été ramenée d'un maximum de huit enfants par femme en 1965-1970 à moins de cinq enfants par femme aujourd'hui (figure 14). Les projections démographiques indiquent que les taux de natalité plongeront à environ 23 naissances pour 1 000 habitants en 2045-

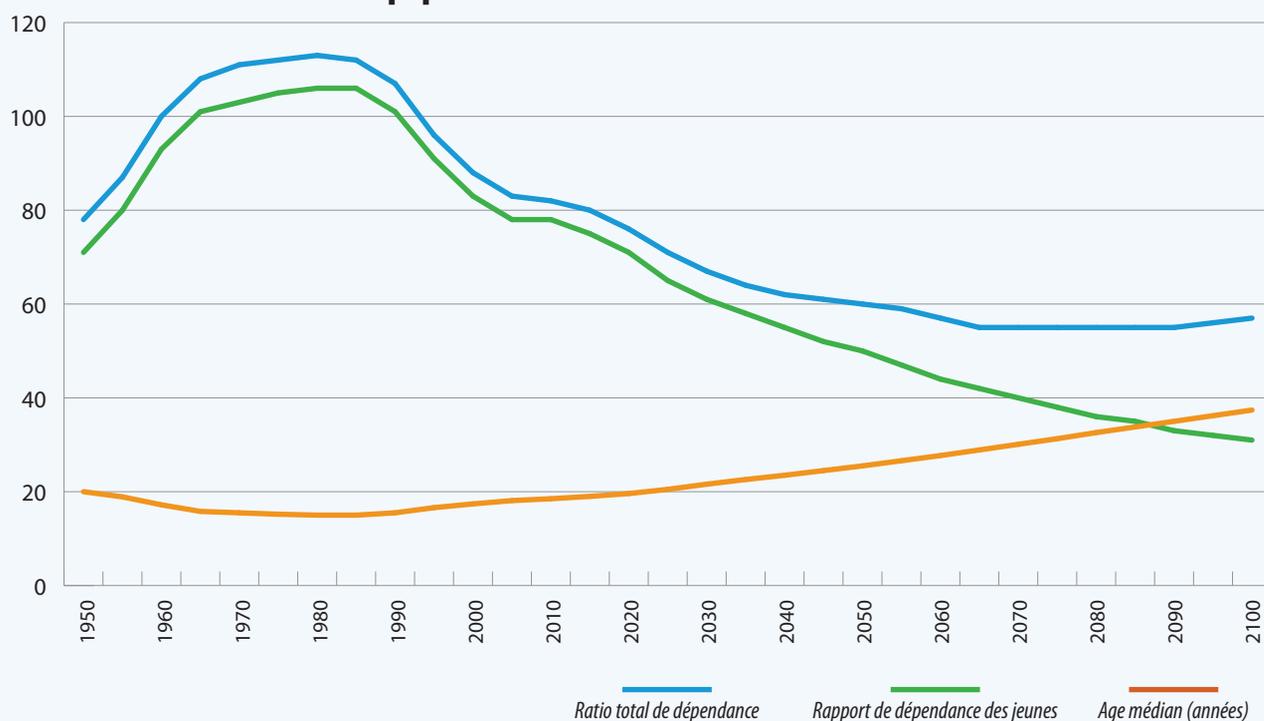
2050 et à 13 naissances pour 1 000 habitants en 2095-2100, ce qui implique un indice synthétique de fécondité total inférieur à trois enfants par femme sur la période 2045-2050 et à moins de deux enfants par femme sur la période 2095-2100. Par conséquent, la croissance démographique devrait ralentir et passer du taux annuel actuel de 2,7 % à 1,7 % au cours de la période 2045-2050, et à 0,5 % en 2095-2100.

Ces tendances auront des conséquences importantes sur la structure de la population. Les tendances démographiques sont des facteurs déterminants de l'offre de main-d'œuvre dans une économie. La taille de la population en âge de travailler augmentera considérablement, tandis que la croissance de la population âgée de 0 à 14 ans ralentira en raison de la baisse des taux de fécondité et de natalité (figure 15). Cependant, à

partir du milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, on peut s'attendre à une augmentation considérable de la population âgée de 65 ans ou plus. Les rapports de dépendance continueront de chuter, créant ainsi la conjoncture propice au dividende démographique à mesure que diminue le nombre d'enfants et de personnes âgées prises en charge par chaque personne en âge de travailler (figure 16). Néanmoins, des politiques appropriées doivent être mises en œuvre afin de saisir la dynamique créée. Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail doivent posséder des compétences adéquates, et l'économie doit créer suffisamment d'emplois rémunérateurs, faute de quoi, le manque de perspectives risque d'engendrer la frustration de ces jeunes travailleurs et, partant, l'instabilité sociale.



**Figure 15**  
**Fécondité et croissance de la population**



Source : Nations Unies (2014).

### Urbanisation (non) gérée

L'exode rural constitue un autre élément démographique clé. L'urbanisation peut apporter plusieurs avantages économiques. Elle peut créer des économies d'échelle en élargissant les marchés urbains et le réservoir de main-d'œuvre pouvant travailler dans le secteur moderne ; elle peut aussi renforcer la qualité de la population active en ouvrant l'accès aux services d'éducation et de santé. En outre, l'urbanisation peut promouvoir l'échange d'idées, de connaissances et d'information. Les populations urbaine et rurale sont appelées à croître considérablement au cours des prochaines décennies, mais le pourcentage de la population urbaine devrait passer de 25,6 pour cent à présent à 44 % en 2050 (figure 18).

La proportion de la population des agglomérations urbaines d'au moins 300 000 habitants devrait passer de 12 % actuellement

à 16 % en 2030 (figure 19). En particulier, l'expansion de Nairobi, qui compte déjà plus de 3 millions d'habitants, sera sans doute importante ; elle pourrait être source de grand dynamisme économique, mais aussi de fortes pressions sur l'infrastructure socioéconomique, la cohésion sociale et l'environnement.

### Une transformation structurelle lente

La transformation structurelle implique également une modification importante des structures de production. L'amélioration de la productivité totale du travail est indispensable pour augmenter le revenu par habitant ; elle peut résulter d'un accroissement de la productivité au sein de chaque secteur économique et de la transition de la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité, comme l'agriculture de subsistance, à des secteurs plus dynamiques et à plus forte productivité, comme la

fabrication et les services modernes. Cette transition est essentielle pour soutenir la croissance économique à long terme.

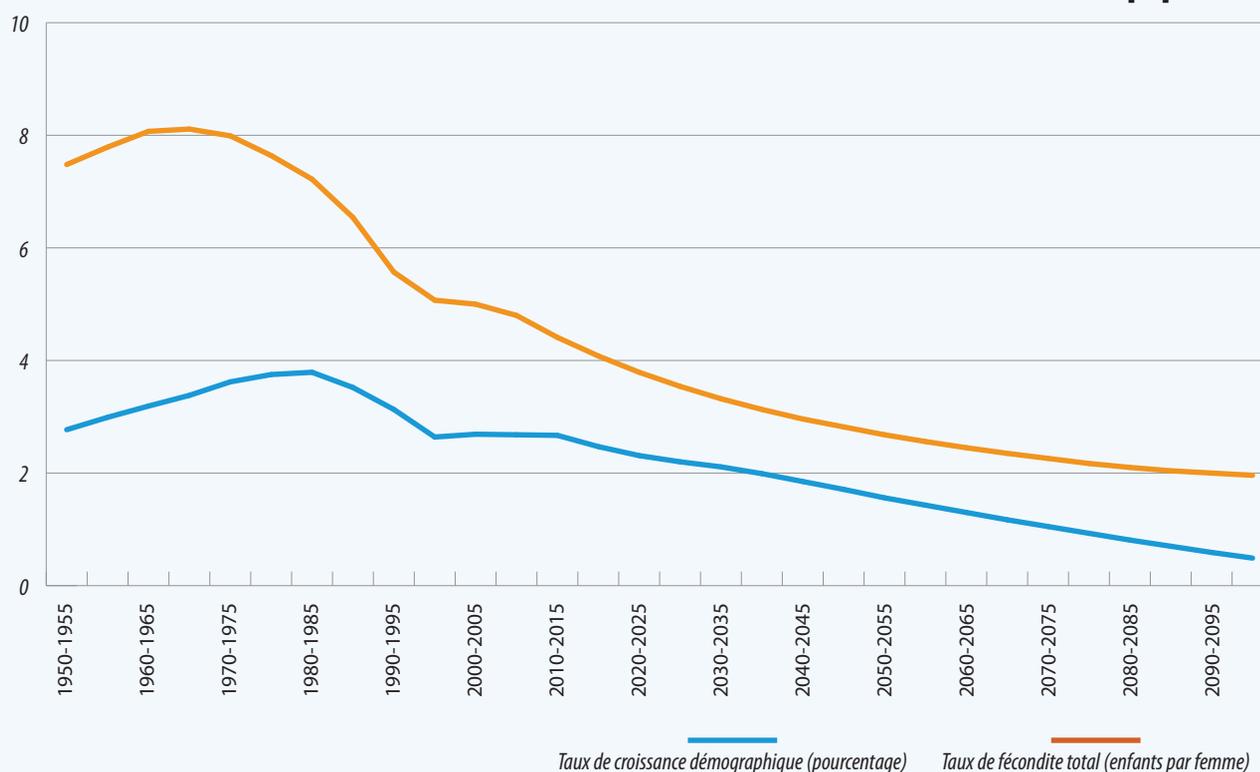
La part de l'industrie dans le PIB du Kenya varie entre 15 et 20 % depuis 1960, tandis que le poids de l'agriculture dans la production totale a diminué d'environ 10 points de pourcentage, parallèlement à une augmentation correspondante de la part des services (figure 20). Si cela semble indiquer que des mutations structurelles sont intervenues, le processus a sans doute été lent au cours des 50 dernières années.

Le Kenya a toujours été moins tributaire de l'agriculture que ses voisins, mais de nombreux pays de la région ont vu le poids du secteur agricole diminuer rapidement (figure 21). Par exemple, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda ont enregistré de fortes baisses, au point d'atteindre

récemment le même niveau que le Kenya. Ces deux pays ont réussi à augmenter de manière significative la part de l'industrie dans le PIB, même si l'exploitation minière explique en partie cette performance (figure 22). Dans le secteur des services, tous les pays de la région s'efforcent de rattraper le Kenya (figure 23).

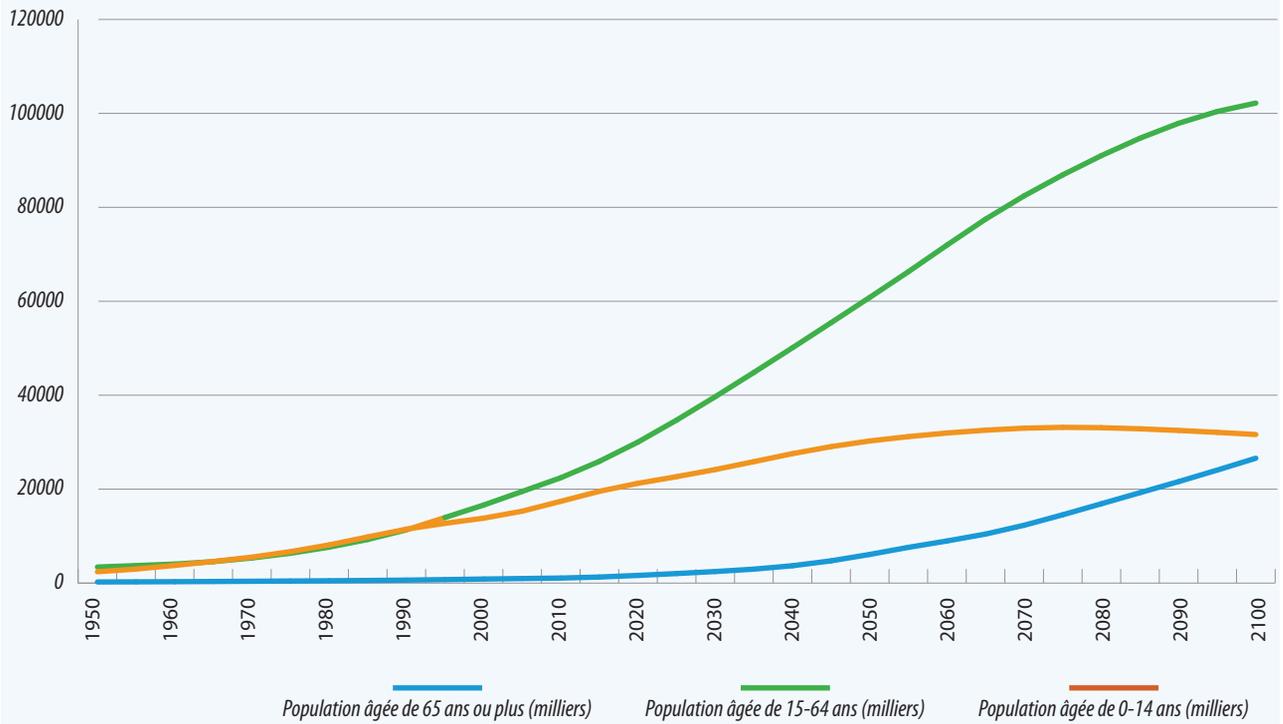
Les données relatives au marché du travail étant relativement rares, il est difficile d'évaluer la dynamique de l'emploi. En 2005, la population kenyane était à 61 % employées dans le secteur agricole, ce dernier ne représentant pourtant qu'environ 30 % de la production totale (figure 23). L'industrie employait 7 % de la main-d'œuvre totale et le secteur des services, 32 %. Il y avait cependant de grandes disparités dans la répartition des emplois par sexe. Environ 68 % des femmes travaillaient dans l'agriculture, contre 55 % des hommes. Environ 83 % des travailleurs de l'industrie étaient des

**Figure 16**  
**Structure de la population**



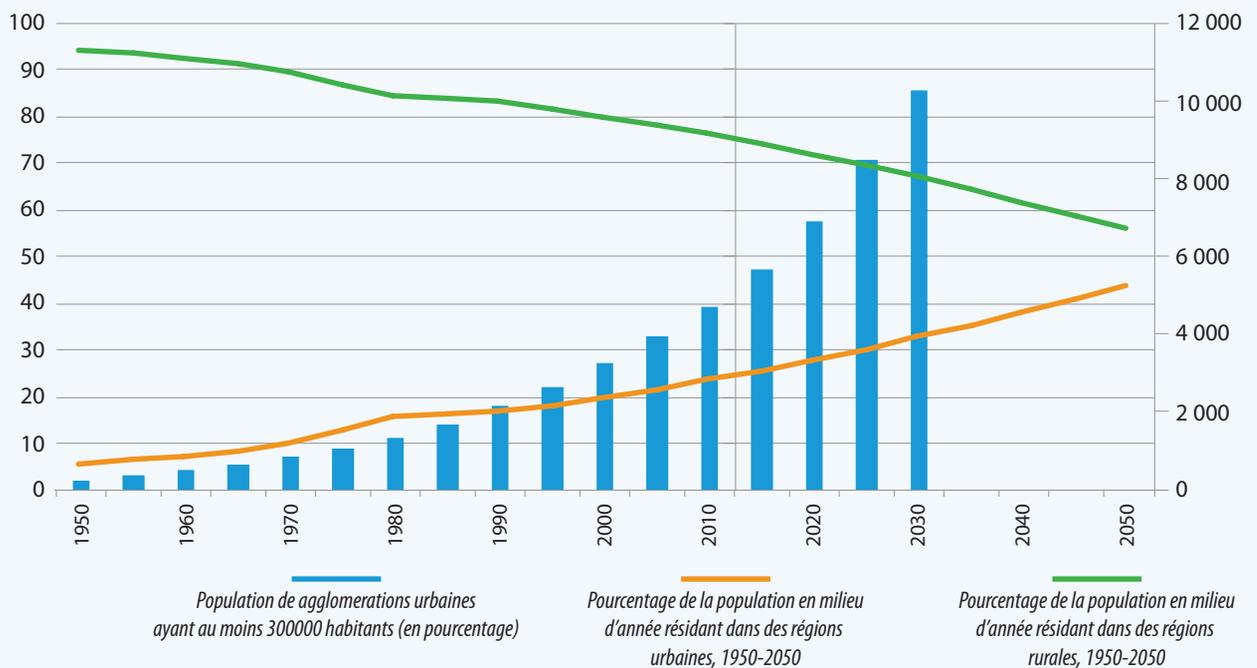
Source: Nations Unies (2014).

**Figure 17**  
**Rapports de dépendance**



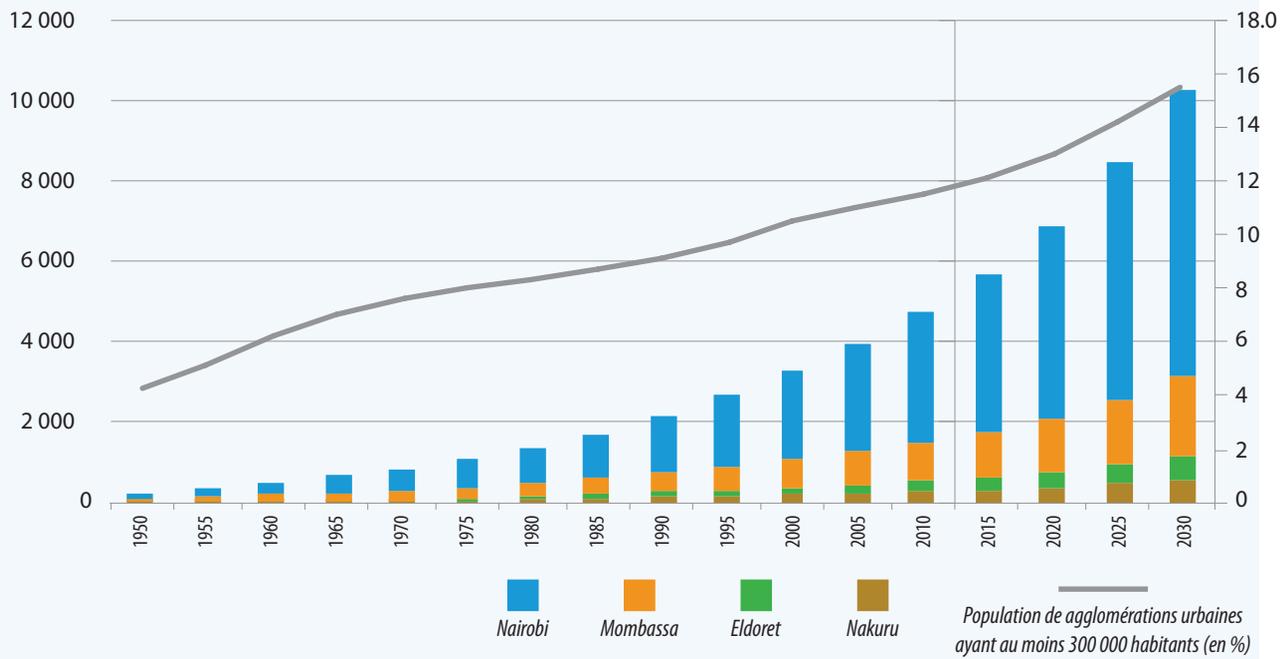
Source : Nations Unies (2014).

**Figure 18**  
**Population urbaine et rurale**



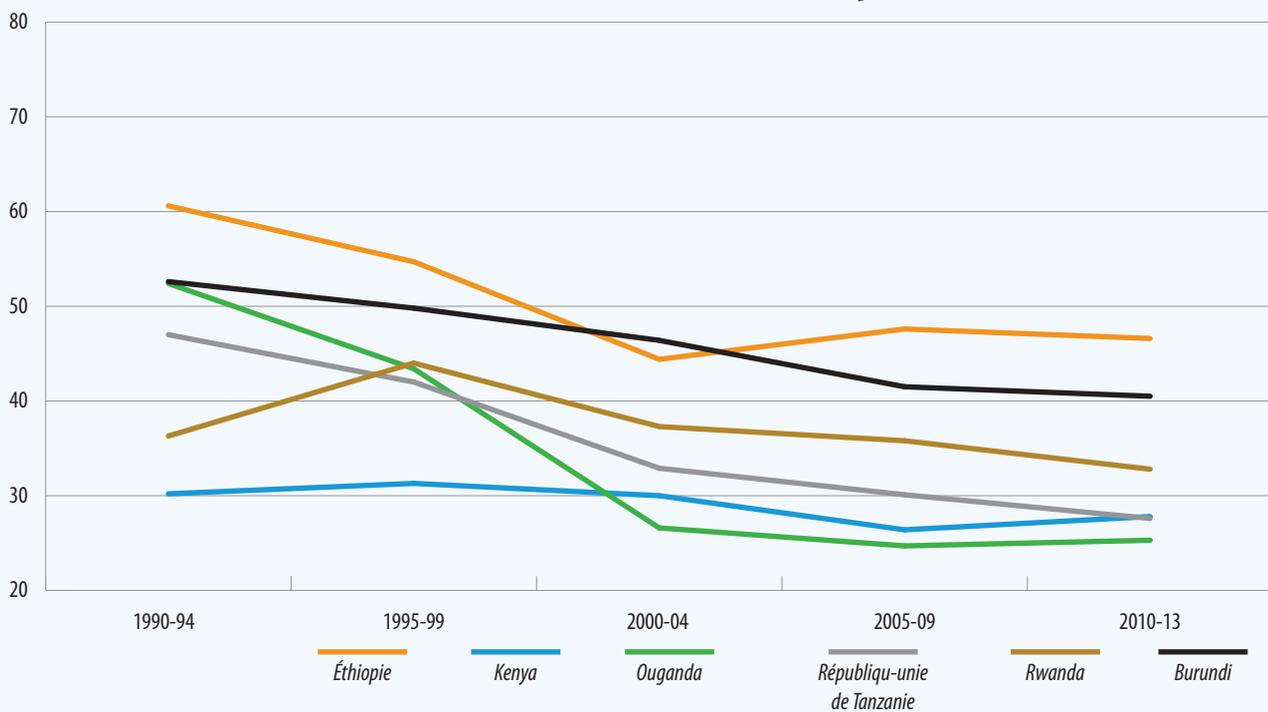
Source : Nations Unies (2014).

**Figure 19**  
**Principales agglomérations urbaines**



Source : Nations Unies (2014a).

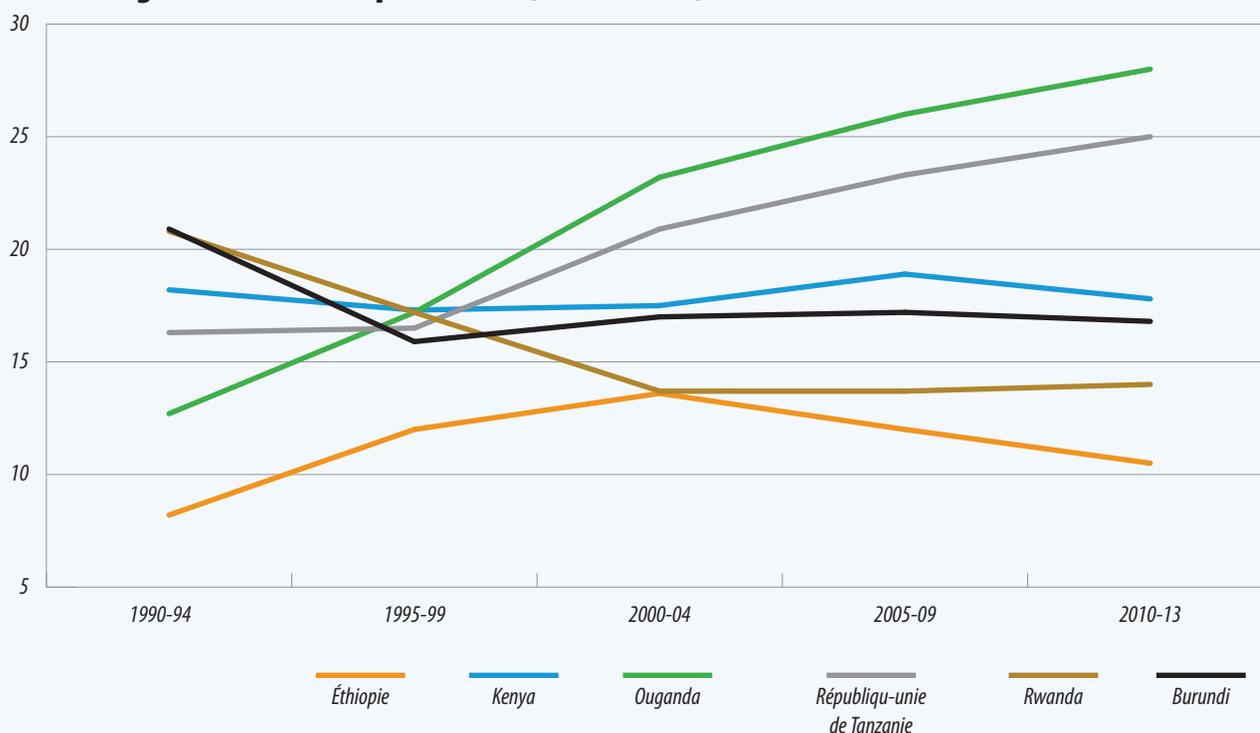
**Figure 20**  
**Valeur ajoutée sectorielle (en % du PIB)**



Source : Banque mondiale (2014a).



**Figure 21**  
**Part de l'agriculture en Afrique de l'Est (en % du PIB)**



Source : Banque mondiale (2014a).

hommes, tandis que l'écart était sensiblement plus réduit dans les services. Il est difficile de dire s'il y a eu un mouvement important de main-d'œuvre entre les secteurs, mais les données des recensements démographiques laissent supposer que les emplois salariés sont passés de 26 % de l'emploi total en 1989 à 36 % en 2009, l'agriculture familiale quant à elle reculant de 62 % à 46 % durant la même période (figure 25).

L'accélération du rythme de la transformation structurelle, c'est-à-dire, le déplacement des travailleurs des activités à faible productivité comme l'agriculture de subsistance à des activités plus productives comme la fabrication et les services modernes, sera fondamentale pour améliorer et soutenir la croissance économique.

### Compétitivité commerciale

La CAE a adopté et signé un accord de partenariat économique avec l'Union européenne en octobre 2014. Cet accord, qui couvre le commerce de biens et la coopération pour le développement, comporte des clauses de rendez-vous pour les chapitres relatifs aux services et aux règles (Commission européenne, 2014). L'Union européenne continuera d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingent à toutes les importations de la CAE, tandis que cette dernière ouvrira progressivement ses marchés aux produits de l'Union européenne. Cette ouverture se fera, pour la majeure partie, en l'espace de 15 ans.<sup>14</sup> Toutefois, elle ne concerne pas les produits dits sensibles, qui représentent environ 17 % des importations en provenance de l'Union européenne en termes de valeur, et qui continueront à être soumis à des droits

<sup>14</sup> La CAE s'est engagée à libéraliser, en valeur, environ 83 % des importations en provenance de l'Union européenne.

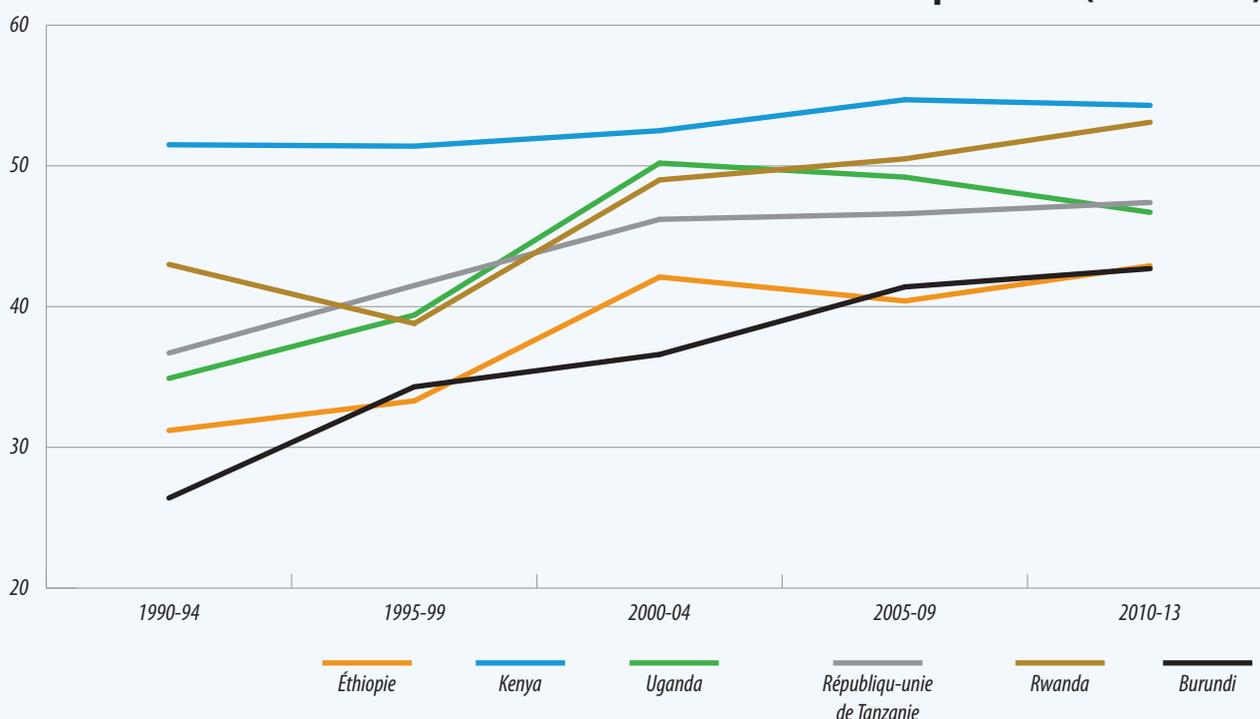
d'importation afin d'éviter toute concurrence excessive. Sont exclus de la libéralisation, entre autres, les produits agricoles, les produits chimiques, les plastiques, les textiles et vêtements, et les véhicules.

Les accords de partenariat économique font l'objet de débats et de critiques. Le processus de négociation et le compromis entre les avantages potentiels et les coûts donnent lieu à certaines inquiétudes. Comme les accords obligent les pays en développement à libéraliser la plupart des importations de l'Union européenne dans un laps de temps relativement court, et compte tenu des écarts notables de productivité qui existent entre les producteurs de l'Union européenne et ceux du Kenya, il risque d'y avoir des pertes importantes de recettes douanières et des répercussions néfastes sur les industries locales et les perspectives d'emploi.

Pour promouvoir une plus grande intégration régionale, l'Union européenne encourage les pays en voie de développement à négocier de tels accords dans le cadre de groupements régionaux, la CAE étant l'un d'entre eux. Mais en faisant concurrence aux exportations du Kenya vers d'autres marchés de la CAE, l'Accord de partenariat économique entre la CAE et l'Union européenne risque à terme de saper le commerce régional. Le Kenya se trouve dans une situation différente de celle de ses partenaires régionaux puisqu'il est le seul pays du bloc régional qui n'entre pas dans la catégorie des pays les moins avancés. Cela signifie qu'il ne bénéficie pas de l'Initiative tout sauf les armes, laquelle fournit aux pays les moins avancés un accès au marché de l'Union européenne en totale franchise de droits et de contingents, à l'exception des armements. Par conséquent, parmi les pays partenaires de la CAE, le Kenya aurait probablement le plus à perdre si l'Accord n'avait pas été signé.

Figure 22

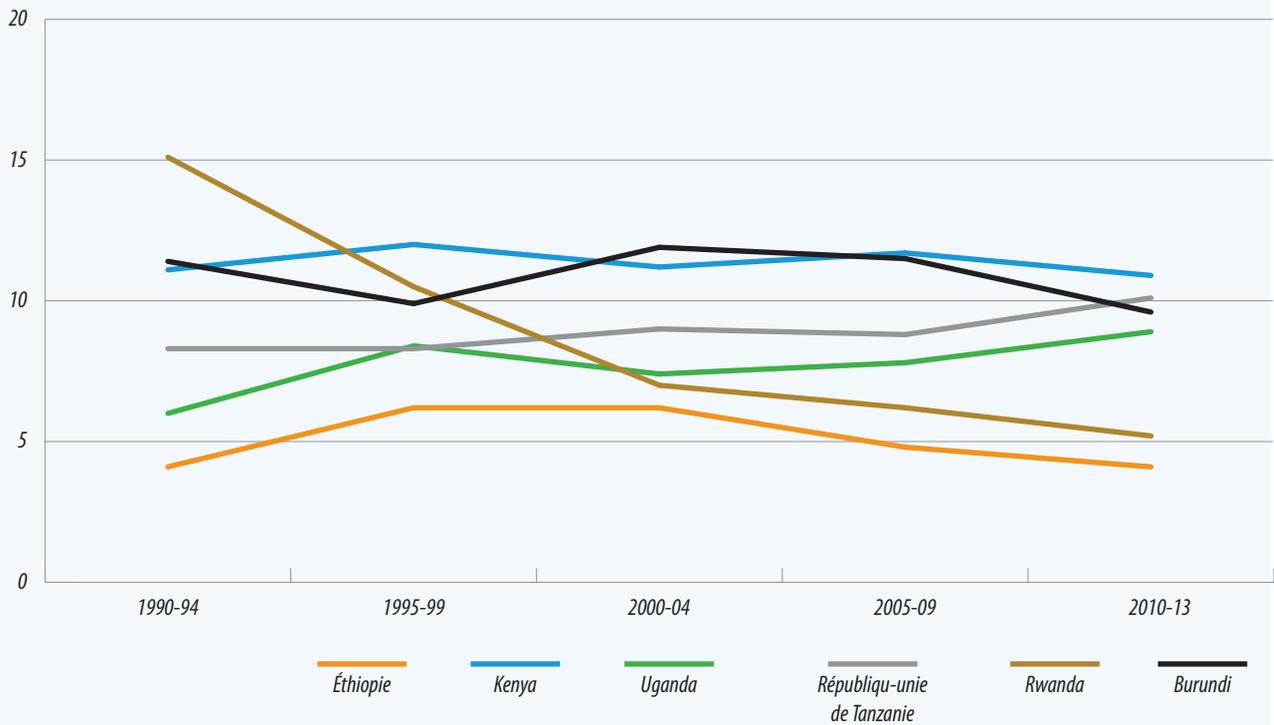
Part de l'industrie en Afrique de l'Est (en % du PIB)



Source : Banque mondiale (2014a).

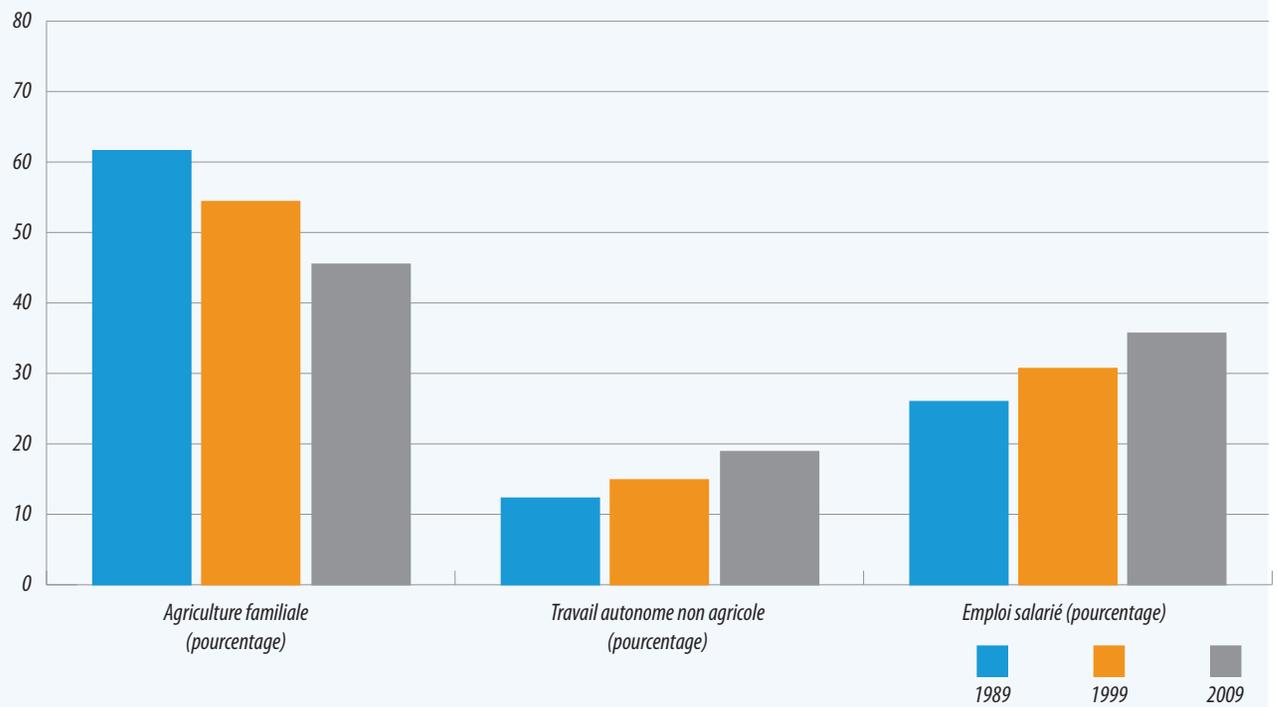


**Figure 23**  
**Part des services en Afrique de l'Est (en % du PIB)**



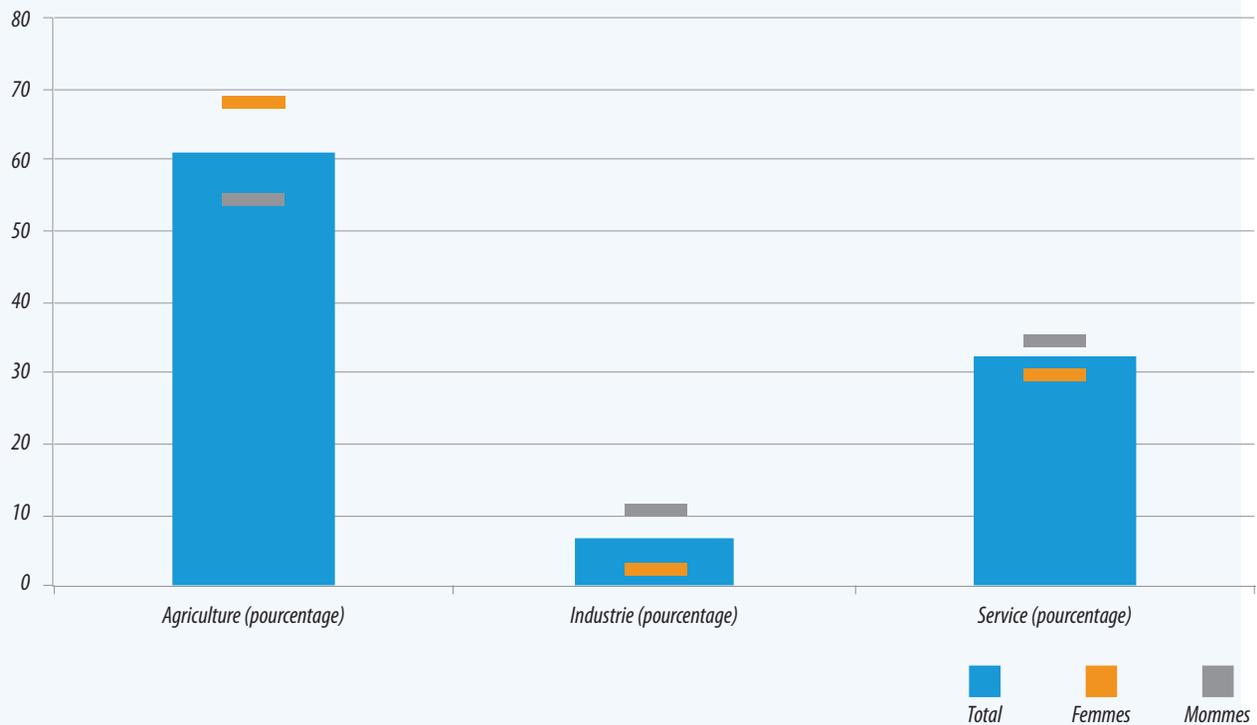
Source : Banque mondiale (2014a).

**Figure 24**  
**Emploi sectoriel en 2005 (en % du total)**



Source: Banque mondiale (2012). À partir de recensements de la population

**Figure 25**  
**Types d'emplois (en % du total)**



Source: Organisation internationale du Travail (2013).

L'Union européenne est le principal partenaire commercial du Kenya. En 2013, 24 % des exportations totales de marchandises du Kenya lui étaient destinées, contre 13 % à l'Ouganda, 8 % à la République-Unie de Tanzanie et 6 % aux États-Unis d'Amérique. S'agissant des importations de marchandises, elles provenaient à 19 % des 28 pays de l'Union européenne, contre environ 13 pour cent de la Chine, 12 % des Émirats Arabes Unis, 11 % de l'Inde, et six % de l'Afrique du Sud (Organisation mondiale du commerce, 2014). La plupart des exportations horticoles du Kenya, comme les fleurs et les légumes frais, sont destinées au marché de l'Union européenne. Par exemple, les Pays-Bas reçoivent, à eux seuls, plus de la moitié des exportations de fleurs, tandis qu'environ 20 % des exportations de thé sont destinées au Royaume-Uni et à l'Irlande du Nord. Dans l'ensemble, environ 40 % des produits frais du

Kenya sont exportés à destination de l'Union européenne.

N'eût été l'Accord de partenariat économique, les exportations du Kenya auraient été soumises à d'importants droits de douane dans le cadre du Système généralisé de préférences ; le droit d'importation de 8,5 % sur les fleurs aurait peut-être eu des conséquences particulièrement dommageables, et d'autres produits horticoles importants ainsi que le thé et le café auraient eu à supporter des coûts supplémentaires considérables pour pénétrer le marché de l'Union européenne. L'exclusion des produits agricoles signifie que les producteurs de la CAE ne seront pas exposés à la concurrence encore plus forte des produits agricoles européens largement subventionnés, ce qui devrait être bénéfique pour le Kenya. L'exclusion des produits chimiques pourrait aussi être considérée comme un élément

positif puisque ces produits se classent au troisième rang des exportations du Kenya, en termes de valeur, et sont la plupart du temps destinés à d'autres marchés de la CAE. Enfin, l'exclusion des textiles et des vêtements peut aussi être considérée comme une réalisation importante.

Cela étant, on ignore quel sera le résultat net à moyen terme. Par exemple, les réductions tarifaires ne profiteront aux consommateurs kenyans que si elles entraînent une baisse des prix à l'importation et non une augmentation des marges des exportateurs de l'Union européenne. En outre, l'élimination des droits de douane à l'importation pourrait affecter les industries existantes et émergentes du Kenya compte tenu de la concurrence accrue des produits de l'Union européenne, ce qui pourrait éventuellement conduire à des réductions de salaire ou même des pertes d'emploi. En fait, les réductions tarifaires peuvent miner la transformation structurelle si elles incitent davantage à exporter des produits primaires à faible valeur ajoutée, au détriment de produits plus sophistiqués, comme les biens manufacturés. Le tarif extérieur commun de la CAE offre actuellement un niveau de protection élevé aux producteurs de la région, car il est de 25 % sur les biens de consommation.<sup>15</sup> Il a été bénéfique aux fabricants kenyans, qui ont été en mesure d'accroître les exportations vers le reste de la CAE. La libéralisation de ces tarifs est susceptible d'avoir des effets positifs sur l'industrie au Kenya. L'impact sur les finances publiques n'est pas négligeable

<sup>15</sup> Le tarif extérieur commun de la CAE comprend trois tranches : 0 % sur les intrants bruts et les biens d'équipement, 10 % sur les produits intermédiaires, et 25 % sur les biens de consommation. Il y a cependant quelques exceptions : par exemple, certains médicaments ne sont pas assujettis à l'impôt, et les droits de douane peuvent être beaucoup plus élevés sur des produits sensibles comme le sucre, le lait et le blé. Dans l'ensemble, le tarif moyen appliqué au Kenya était de 12,7 % en 2013 (voir l'Organisation mondiale du commerce, 2014).

non plus, la libéralisation pouvant réduire les recettes fiscales et diminuer ainsi la marge de manœuvre permettant de promouvoir la transformation structurelle.

## Conclusion

Le bilan économique et social du Kenya s'est amélioré ces dernières années. La croissance économique est relativement solide depuis 2010, et les indicateurs sociaux révèlent des avancées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Toutefois, le taux de progression économique et sociale n'atteint pas les objectifs fixés dans la Vision 2030 et les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce profil actuel du Kenya, ont été soulignés quatre défis majeurs qui risquent de déterminer les perspectives à moyen terme du pays.

Le premier a trait aux pressions démographiques croissantes. Le Kenya est dans la première phase d'une transition démographique qui entraîne une forte augmentation de la population jeune et offre, partant, une occasion unique de profiter de cet atout démographique. Toutefois, ce dividende ne se concrétisera que si les jeunes qui arrivent sur le marché du travail disposent de compétences adéquates et parviennent à trouver des emplois décents et productifs. Le deuxième, l'urbanisation, peut générer des avantages économiques considérables, mais peut également exercer des pressions indues sur l'infrastructure socioéconomique, la cohésion sociale et l'environnement. Le défi à relever est de gérer le rythme de l'urbanisation et de créer les conditions qui permettront d'optimiser les avantages de l'agglomération urbaine, tout en réduisant les effets négatifs potentiels. Le troisième défi est celui de la lenteur de la transformation structurelle qui sape la viabilité de la croissance. Il est essentiel de créer des



conditions qui permettent aux travailleurs de s'orienter vers des activités plus productives, plus précisément en soutenant la création d'emplois dans le secteur manufacturier et les services modernes. Enfin, il est essentiel de renforcer la compétitivité du commerce international. Conformément à l'Accord de partenariat économique récemment signé entre l'Union européenne et la CAE, le Kenya libéralisera progressivement les importations de l'Union européenne. Il sera indispensable de stimuler la productivité des entreprises nationales afin que les industries kenyanes soient en mesure de concurrencer les produits de l'Union européenne.







